

Rapport Pays 2023

BENIN

Mobiliser les
financements du secteur
privé en faveur du climat
et de la croissance verte



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

Rapport Pays 2023

BENIN

Mobiliser les
financements du secteur
privé en faveur du climat
et de la croissance verte



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT



© 2023 Banque africaine de développement

Groupe de la Banque africaine de développement
Avenue Joseph Anoma
01 BP 1387 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
www.afdb.org

Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles de la Banque africaine de développement, de son Conseil d'administration ou des pays qu'il représente. Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer ce matériau pour votre propre usage, et inclure les extraits de cette publication dans vos propres documents, présentations, blogs, sites web et matériaux pédagogiques, pour autant que la Banque africaine de développement soit mentionnée comme étant la source et le titulaire du droit d'auteur.

REMERCIEMENTS

Le Rapport par pays 2023 pour le Bénin a été préparé au sein du Complexe de l'Économiste en chef et de la Vice-présidence chargée de la gouvernance économique et de la gestion des connaissances, sous la direction et la supervision générales du Professeur Kevin C. Urama, Économiste en chef et Vice-président, avec le concours d'Eric Kehinde Ogunleye, d'Amadou Boly et d'Amah Marie-Aude Ezanin Koffi.

La préparation du Rapport a été dirigée et coordonnée par Ferdinand Bakoup, Directeur par intérim du Département des économies-pays, avec une équipe centrale composée d'Audrey Chouchane, Économiste en chef pour l'Afrique du Nord et Chef de division par intérim de la Division des économies-pays (Afrique centrale, Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest), de Guy Blaise Nkamleu, Économiste en chef pour l'Afrique de l'Ouest, Tankien Dayo, Économiste-pays principal pour le Bénin, et de Tricia Effe Baidoo, Assistante de l'équipe, Département des économies-pays.

Les commentaires formulés dans le cadre de l'examen par les pairs ont été reçus d'Olivier Manlan, Économiste principal au Département des économies-pays, de Salimata Soumaré, Chargée de la gouvernance des ressources naturelles au Centre africain des ressources naturelles dirigé par Vanessa Ushie (Directrice par intérim), d'Audrey-Cynthia Yamadjako, Chargée principale de la finance climatique et de l'environnement, de Julia Lacal Bereslawski, Chargée du changement climatique et de la croissance verte, et de Rivaldo Kpadonou, Consultant en changement climatique et croissance verte, au Département du changement climatique et de la croissance verte dirigé par Anthony Nyong (Directeur) et d'Adamon N. Mukasa, Économiste principal de recherche, à la Division 1 du Département de politique macroéconomique, des prévisions et de la recherche, dirigé par Abdoulaye Coulibaly (Directeur par intérim), d'Anthony Simpasa et de Jaoui Fadel, respectivement Chef de la Division de la politique macroéconomique, de la soutenabilité de la dette et de la prévision et Chef de la Division de l'impact microéconomique, institutionnel et sur le développement.

Des commentaires ont également été reçus de l'Équipe-pays du Bénin, Région Afrique de Ouest, dirigée par Joseph M. Ribeiro, Directeur général adjoint, Région Afrique de Ouest et comprend entre autres Robert Masumbuko, Responsable-pays du Bureau-pays du Bénin, et Jamila Hedhli, Chargée principale des opérations au Bureau-pays du Bénin. Ces commentaires ont été reçus de Zounoubaté N'zombié, Spécialiste eau et assainissement au Département Eau et assainissement, dirigé par Oswald Chanda (Directeur), de Maria J. Moreno Ruiz, Spécialiste du genre au Département du genre, de la femme et de la société civile, dirigé par Kaba Malado (Directeur), et de Biry Diagana, Consultant en fragilité au Bureau de coordination des États en transition, dirigé par Yero Baldeh (Directeur).

Jessica Omukuti (Université d'Oxford) et le Professeur Anil Markandya (Centre Basque pour le changement climatique) ont contribué aux notes d'information relatives au rapport. Le Professeur Dramane Coulibaly (Université lumière Lyon 2 et GATE-CNRS) et le Professeur Léonce Ndikumana (Université du Massachusetts Amherst, États-Unis) ont servi de pairs examinateurs externes.

Les données figurant dans le rapport ont été compilées par le Département des statistiques, dirigé par Louis Kouakou, Directeur par intérim et Chef de la division des statistiques économiques et sociales, avec la participation d'Anouar Chaouch, de Soumaila Karambiri et de Hauhouot Stéphane.

La couverture du rapport a été conçue à partir d'une proposition graphique de Laetitia Yattien-Amiguet et de Justin Kabasele du Département des relations extérieures et de la communication de la Banque. L'édition a été assurée par Ahmadou Gaye et la mise en page a été assurée par Arinze Ikeli.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENT	3
LISTE DES GRAPHOQUES	6
LISTE DES ENCADRÉ	6
LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	7
PRINCIPAUX MESSAGES	8
I. INTRODUCTION	11
II. PERFORMANCE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DU BÉNIN	13
2.1. Développements macroéconomiques récents	13
2.1.1 Croissance économique	13
2.1.2 Politique monétaire et inflation	13
2.1.3 Solde budgétaire et solde du compte courant	14
2.1.4 Secteur financier	15
2.1.5 Indicateurs sociaux et pauvreté	15
2.2. Perspectives et risque	15
2.2.1 Croissance économique	15
2.2.2 Politique monétaire et inflation	16
2.2.3 Solde budgétaire et solde du compte courant	16
2.2.4 Risques	16
III. FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVÉ POUR LE CLIMAT ET LA CROISSANCE VERTE AU BÉNIN	17
3.1 Présentation	17
3.2 Flux de financements du secteur privé, lacunes et besoins pour la croissance verte et l'action climatique	20
3.2.1 Flux financiers actuels	20
3.2.2 Besoins de financements du secteur privé pour l'avenir	21
3.2.3 Émergence de mécanismes de financements innovants du secteur privé pour la croissance verte et l'action climatique	22
3.3. Opportunités et obstacles à la mobilisation de financements du secteur privé pour la croissance verte et l'action climatique	22
3.3.1 Opportunités pour des investissements du secteur privé	22
3.3.2 Obstacles aux investissements du secteur privé	25
3.3.3 Voies de mobilisation des financements du secteur privé pour la croissance verte et l'action climatique au Bénin	27
IV. LE CAPITAL NATUREL POUR LA FINANCE CLIMATIQUE ET LA CROISSANCE VERTE	31
4.1 Évolution du capital naturel	31
4.2 Opportunités de renforcement de la contribution du capital naturel en Afrique de l'Ouest et au Bénin	33
4.2.1. Ressources non renouvelables	33
4.2.2. Ressources renouvelables	35
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS POLITIQUES	37
5.1 Conclusion	37

5.2 Recommandations de politiques pour le financement du secteur privé en faveur des changements climatiques et de la croissance verte	37
5.2.1 Gouvernement national	37
5.2.2 Institutions financières de l’UEMOA	38
5.2.3 Banques multilatérales de développement et institutions financières de développement	38
5.2.4 Secteurs privés national et international	39
5.2.5 Gouvernements des pays développés	39
5.3 Recommandations de politiques pour accroître la contribution du capital naturel au financement climatique et à la croissance verte	39
5.3.1 Gouvernement national	39
5.3.2 Gouvernements nationaux et partenaires au développement	40
REFERENCES	41

LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 1	Indice de croissance verte au Bénin 2010-2021
Figure 2	Indice de croissance verte du Bénin avec d’autres pays africains (moyenne 2010-21)
Figure 3	Composantes de l’indice de croissance verte au Bénin
Figure 4	Opportunités d’investissement privé initial pour s’adapter aux sécheresses et aux inondations au Bénin entre 2021 et 2040 (% du PIB)
Figure 5	Répartition du déficit de financement climatique privé annuel pour certains taux de contribution potentielle du secteur privé aux besoins résiduels de financements climatiques au Bénin
Figure 6	Financement climatique public et privé par habitant (USD)
Figure 7	Répartition du capital naturel total en Afrique de l’Ouest, 2018 en millions USD

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1	Impact de l’invasion russe de l’Ukraine sur le Bénin
Encadré 2	L’initiative de la Banque verte du Bénin

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Indicateurs macro-économiques
Tableau 2	Instruments innovants utilisés ou en cours de préparation pour mobiliser des financements du secteur privé au Bénin
Tableau 3	Évolution du capital naturel en Afrique de l’Ouest et au Bénin de 1995-2018

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Bénin - Indicateurs sélectionnés
-----------------	----------------------------------

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest
BMD	Banques multilatérales de développement
BIT	Bureau international du travail
CDCB	Caisse de dépôts et consignations du Bénin
CDN	Contribution déterminée au niveau national
COVID-19	Maladie à Coronavirus 2019
DTS	Droits de tirages spéciaux
FEC	Facilité élargie de crédit
CFA F	Franc de la Communauté financière africaine
FIC	Fonds d’investissement pour le climat
FMI	Fonds monétaire international
ICV	Indice de croissance verte
IFD	Institutions financières de développement
INN	Illicite, non déclarée et non réglementée
GES	Gaz à effet de serre
GDIZ	Zone économique spéciale de Glo-Djigbé
GPC	Garantie partielle de crédit
MPME	Micros, petites et moyennes entreprises
MEDC	Mécanisme élargi de crédit
ND-GAIN	Notre Dame Global Adaptation Initiative
ODD	Objectifs de développement durable
PAG	Plan d’action du gouvernement
PEA	Perspectives économiques en Afrique
PIB	Produit intérieur brut
PPP	Partenariat public - privé
PND	Plan national de développement
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UC	Unité de compte
UEMOA	Union économique et monétaire de l’Afrique de l’Ouest
UNDCF	Fonds de développement des capitaux des Nations unies
USD	Dollar des États-Unis d’Amérique

MESSAGES CLÉS

Performance et perspectives macroéconomiques

En dépit des effets de chocs successifs (COVID-19, invasion de l'Ukraine par la Russie, chocs climatiques et défi sécuritaire au nord du pays), l'économie béninoise a fait preuve de résilience, en 2022 avec une croissance soutenue du PIB réel de 6%, après une performance remarquable de 07,2%, en 2021. Les perspectives économiques sont favorables à une croissance forte de 6,2% en 2023, puis de 6%, en 2024, grâce à la poussée des activités de transformation de produits agricoles (coton, soja, noix de cajou) dans la Zone économique spéciale de Glo-Djigbé (GDIZ).

Les principaux risques pesant sur les perspectives économiques sont les fluctuations défavorables des cours mondiaux du coton et du pétrole, l'évolution défavorable de la situation économique du Nigéria, et les effets négatifs des changements climatiques (inondations et sécheresse). Pour consolider la résilience climatique, les pouvoirs publics devraient mettre l'accent sur la mobilisation des financements afin de renforcer l'action climatique et la croissance verte.

Le déficit budgétaire en pourcentage du PIB devrait se réduire progressivement à 4,5%, en 2023, puis à 4,1%, en 2024. L'amélioration des performances budgétaires devrait se poursuivre grâce à l'accroissement des recettes fiscales. A cet effet, les pouvoirs publics devraient mettre l'accent sur les réformes visant l'approfondissement des politiques de taxation verte comme moyen d'accroître les recettes publiques, tout en créant un cadre incitatif pour la croissance verte. Le déficit du compte courant devrait baisser progressivement à 4% du PIB, en 2023, puis à 3,8%, en 2024, avec la dynamique de repli des prix des produits de premières nécessités sur le marché international.

Financement du secteur privé pour les changements climatiques et la croissance verte

Le Bénin affiche un potentiel considérable pour une croissance verte assise sur l'industrialisation verte. Depuis près d'une décennie, il existe un engagement politique fort en faveur de l'action climatique au Bénin. Cependant, les performances du pays en matière de croissance verte ont baissé au cours de la période 2010-2021 et sont fortement corrélées à la régression du pays au niveau de certaines des composantes de l'indice de croissance verte, en particulier l'utilisation efficace et durable de l'énergie et de la qualité environnementale.

Une transition rapide du Bénin vers la croissance verte passe par la résolution de ses défis liés au financement, mais le pays ne peut pas compter uniquement sur des financements du secteur public. Sur la période 2019/2020, le Bénin a mobilisé 431,6 millions de dollars ; 97,3% de ces ressources provenaient de sources publiques et 2,7%, de sources privées. Ces ressources mobilisées représentent 41 % des besoins annuels évalués pour l'atteinte des objectifs de la Contribution déterminée au niveau national (CDN) du pays.

Pour combler le déficit de financement climatique sur la période 2021-2030 et en se basant sur un scénario modéré, les flux de financements climatiques privés vers le Bénin devraient au moins augmenter considérablement jusqu'à 403,3 millions de dollars par an par rapport au niveau de financement actuel.

Le volume global de financement des acteurs privés en faveur de l'action climatique et de la croissance verte reste faible, avec 2,7% du financement en 2020. Pour faire augmenter ce volume, les instruments et les mécanismes de financements innovants du secteur privé devraient être au cœur de la stratégie à long terme de financement de l'action climatique et de la croissance verte. Les principaux obstacles à la mobilisation de financements privés à grande échelle sont liés à l'absence

d'une stratégie à long terme actualisée et d'un pipeline de projets verts, à la faible diversification des produits financiers sur les marchés de capitaux régionaux et internationaux et à la faiblesse des capacités techniques, humaines et institutionnelles pour répondre aux besoins en matière de croissance verte.

Pour débloquer le financement du secteur privé, le Bénin devra recourir à des instruments de financement innovants, diversifiés (obligations vertes, bleues ou sociales, banque verte) et orienter le financement climatique privé vers les secteurs et les régions dont l'impact sur les résultats est le plus élevé en termes de croissance verte.

Pour que les investissements du secteur privé aient l'impact escompté sur la croissance verte, les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) devront jouer un rôle essentiel. Étant donné qu'au Bénin, plus de 60% des entreprises sont des MPME informelles, le pays devra accorder une attention particulière à la manière dont sa stratégie de croissance verte et d'action climatique profite à ce groupe d'acteurs. Il sera donc important pour le Bénin et ses parties prenantes de concevoir des politiques et projets garantissant que les MPME, en particulier les micro-entreprises et celles détenues par des femmes, aient accès aux capitaux du secteur privé. Pour y parvenir, les instruments de financement mixtes au profit des MPME offrent au Bénin l'opportunité de réduire les risques liés aux investissements réalisés dans des secteurs clés, et attirer des financements du secteur privé national et international pour la croissance verte et l'action climatique.

Les opportunités de financement du secteur privé pour la croissance verte et les changements climatiques au Bénin sont réelles et l'action concertée de différentes parties prenantes pour saisir ces opportunités nécessitera :

- Le gouvernement devrait élaborer des politiques (taxation verte) et une nouvelle stratégie à long terme pour l'action climatique et la croissance verte, afin de fournir des orientations de haut niveau aux acteurs nationaux et internationaux des secteurs privé et public. Ces politiques devraient également être accompagnées d'un pipeline de projets prioritaires et d'un cadre de résultats basés sur une évaluation rigoureuse des opportunités de financement vert dans les différents secteurs.
- Les banques multilatérales de développement (BMD) et les institutions financières de développement (IFD) devraient tirer parti de leur pouvoir de mobilisation pour réduire les risques d'investissements en faveur de la croissance verte au Bénin en accordant des financements concessionnels et des instruments de garanties à même de réduire les risques liés aux investissements du secteur privé.
- Les secteurs privés national et international devraient collaborer avec le gouvernement du Bénin, les BMD et les IFD pour identifier les principaux risques liés aux investissements et proposer des moyens de faire face à ces risques d'investissements.
- Les gouvernements des pays développés devraient travailler avec les BMD et les IFD pour s'assurer que ces institutions disposent d'un capital suffisant leur permettant de financer la croissance verte et l'action climatique au Bénin et dans les autres pays africains.

Capital naturel pour le financement climatique et la croissance verte

Le capital naturel renouvelable joue un rôle majeur dans l'économie du Bénin. Le pays pourrait s'appuyer sur ses ressources pour pousser son agenda d'industrialisation verte. Le capital naturel n'a pas augmenté au cours du dernier quart de siècle pour suivre le rythme de la population. Le niveau de richesse par habitant a fortement diminué (-42%).

Des mesures devront être prises pour inverser cette tendance dans les années à venir, prévenir la perte d'écosystèmes forestiers et de la biodiversité marine et pour exploiter les rendements de ces systèmes d'une manière durable. Un effort supplémentaire peut également être fait en vue d'exploiter les ressources énergétiques propres.

Le rôle des actifs non renouvelables (pétrole, gaz, minéraux) est encore modeste au Bénin. Au cours de la période 1995-2018, l'exploitation de ces actifs non renouvelables a fortement baissé (-90%). Cela signifie que, pour son développement, le Bénin ne peut compter que sur l'exploitation durable de son capital naturel renouvelable.

Concernant les terres cultivées et les pâturages, davantage de biens et de services peuvent être générés en termes de valeurs, en investissant dans de nouvelles technologies et en étendant les chaînes de valeur. Pour les forêts, il existe plusieurs incitations pouvant être introduites pour réduire les pertes ou les dommages et augmenter l'efficacité avec laquelle le carbone peut être capté. En ce qui concerne les ressources marines, le Bénin doit davantage s'investir pour mettre fin à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).

I. INTRODUCTION

1.1 La présente analyse thématique-pays 2023 pour le Bénin examine le rôle du secteur privé dans le financement en faveur de la lutte contre les changements climatiques et la croissance verte. Elle explore en outre la possibilité d'exploiter le capital naturel pour financer l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, et pour promouvoir la croissance verte. Elle vise à reproduire, à l'échelle du pays, une analyse ciblée, sur la base du rapport principal des Perspectives économiques en Afrique (PEA) en 2023 du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD).

1.2 Cette analyse thématique du Bénin est structurée, en plus de l'introduction, en cinq chapitres. Le chapitre 2 examine les performances et les perspectives macroéconomiques récentes du Bénin. Le chapitre 3 traite du financement du secteur privé pour le climat et la croissance verte au Bénin. Le rôle du capital naturel pour le financement climatique et la croissance verte au Bénin est analysé dans le chapitre 4. Enfin, le chapitre 5 présente la conclusion et formule quelques recommandations de politiques à l'intention du gouvernement, de la communauté des donateurs, du secteur privé national et international et des gouvernements des pays développés.

II. PERFORMANCE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DU BÉNIN

2.1 DÉVELOPPEMENTS MACROÉCONOMIQUES RÉCENTS

2.1.1 Croissance économique

Au cours des deux dernières années, l'économie béninoise a été résiliente face aux effets des crises récentes : la COVID-19, l'invasion de l'Ukraine par la Russie¹, les chocs climatiques et la situation sécuritaire difficile au nord du pays. En dépit de ces chocs, la croissance du PIB réel est restée soutenue en 2022 avec un taux de 6%, après une performance remarquable de 7,2% en 2021. La croissance du Bénin en 2022 a été stimulée par l'ensemble des trois secteurs (primaire, secondaire et tertiaire). Les branches les plus dynamiques sont les industries de production de boissons ayant enregistré une progression de 19,2% de leur valeur ajoutée, puis suivent l'électricité

et le gaz (11,1%), les télécommunications, les activités informatiques et de fourniture de l'information (10%), et la construction (9,1%). Du côté de la demande, l'activité a surtout été tirée par les investissements publics et privés qui ont enregistré une hausse de 12,8%, en lien avec la mise en œuvre de grands projets d'infrastructures (routes, GDIZ, énergie, etc.).

2.1.2 Politique monétaire et inflation

L'inflation a augmenté à 2,5% en 2022 contre 1,7% en 2021, sous l'effet de la hausse des prix des produits pétroliers et des autres matières premières importées, en lien avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Pour contenir la hausse des prix, les pouvoirs publics ont mis en place des mesures de soutien au pouvoir d'achat, dont l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les produits alimentaires de première nécessité (Encadré 1).

Tableau 1 - Indicateurs macro-économiques

	2018	2019	2020	2021	2022(e)	2023(p)	2024(p)
Taux de croissance du PIB	6,7	6,9	3,8	7,2	6,0	6,2	6,0
Taux de croissance du PIB réel par habitant	3,7	3,9	1,0	4,4	3,3	3,5	3,3
Inflation	0,8	-0,9	3,0	1,7	2,5	2,8	2,3
Solde budgétaire (dons compris) (% PIB)	-2,9	-0,5	-4,7	-5,7	-5,5	-4,5	-4,1
Solde du Compte courant (% PIB)	-4,5	-4,0	-1,7	-4,1	-4,9	-4,0	-3,8

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prédictions (p) - Département des Statistiques de la BAD.

¹ L'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, l'Égypte, Eswatini, la Namibie et le Nigeria ont posé une réserve à cette expression et proposé « conflit entre la Russie et l'Ukraine »

Encadré 1 : Impact de l'invasion russe de l'Ukraine sur le Bénin

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a contribué à aggraver les tensions inflationnistes post-Covid-19 avec notamment une flambée des prix des matières premières, notamment les produits énergétiques (pétrole et gaz) et les produits alimentaires, avec une perturbation des chaînes d'approvisionnement et de distribution mondiales. Selon les estimations, la guerre en Ukraine a entraîné une baisse de près de 1,2 point de pourcentage du PIB en 2022. Par ailleurs, l'inflation a connu une hausse d'au moins 1 point en 2022 du fait des effets du conflit. Sur le plan budgétaire, les effets de la crise ont été évalués à plus de 188,7 millions de dollars. Pour atténuer les impacts de la crise sur les populations et maintenir une trajectoire de croissance forte, les pouvoirs publics ont mis en œuvre des mesures de soutien au pouvoir d'achat, notamment l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les produits alimentaires de première nécessité, le blocage des prix des produits pétroliers et de ciment, la suspension du réajustement des tarifs d'électricité et l'abattement de 50% des droits de douane sur les prix de frets maritimes. Des mesures ont également été prises pour stimuler la production agricole en subventionnant les engrais à hauteur de 55 milliards de F CFFA (dont 31,5 milliards versés directement par l'État) pour couvrir environ 60 % des besoins.

Par ailleurs, dans la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a mis en œuvre, à partir de juillet 2022, une politique monétaire restrictive, en rehaussant ses principaux taux directeurs afin de contenir l'inflation. Le Comité de politique monétaire de la BCEAO a ensuite procédé à un deuxième relèvement de 25 points de base de ses taux, à compter du 16 septembre 2022, pour porter le principal taux directeur à 2,75%.

2.1.3 Solde budgétaire et solde du compte courant

Pour faire face aux effets des différentes crises, le Bénin a poursuivi en 2022, la mise en œuvre d'une politique de desserrement budgétaire pour augmenter les dépenses sociales et de sécurité. Ainsi, les dépenses publiques ont atteint 19,8% du PIB en 2022, contre 19,9% du PIB en 2021. Les recettes publiques ont également connu une progression de 0,6 point pour atteindre 13,8% du PIB en 2022 contre 13,2% en 2021. Malgré les efforts de

mobilisation de recettes publiques, les marges de progression des recettes fiscales qui représentaient 12,2% du PIB en 2022, sont encore importantes. Le déficit budgétaire s'est établi à 5,5% du PIB, en 2022, après un niveau élevé de 5,7% en 2021. Ce déficit a été financé par un accroissement de la dette publique (dette intérieure et dette extérieure). L'encours de la dette a augmenté de 4,2 points pour s'établir à 54% du PIB, en 2022, contre 49,8% du PIB en 2021², tout en restant largement en deçà du seuil de 70% du PIB fixé par l'UEMOA. Le risque de surendettement global a été jugé modéré selon l'analyse de la viabilité de la dette réalisée par le Fonds monétaire international (FMI), en mai 2023. Le pays a également réussi à améliorer sa notation financière, en dépit du contexte difficile. Les agences de notations Moody's, Standard & Poor's, Fitch ont confirmé les notes du Bénin, respectivement « B1, perspectives stables », « B+, perspective stable », « B+, perspective stable », témoignant de la solidité et de la capacité de résilience de l'économie béninoise aux chocs. Avec les effets de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et du contexte de dépréciation de l'euro, et,

² MEF, CAA, Bulletin de la dette publique, mars 2023

donc du franc CFA face au dollar, le déficit du compte courant s'est légèrement aggravé pour se situer à 4,9% du PIB en 2022 contre 4,4% en 2021, du fait du renchérissement du coût des importations.

2.1.4 Secteur financier

Le secteur financier reste globalement peu développé, le crédit bancaire au secteur privé ne représentant que 15,2% du PIB en 2022³. Malgré le contexte économique difficile que traverse le pays, le crédit au secteur privé a continué à y progresser en faisant un bond de 8% en 2022, passant ainsi de 1 528,1 milliards de FCFA en 2021 à 1 651,3 milliards⁴. En termes de risques de vulnérabilité, le système financier du Bénin continue de se renforcer progressivement. Même si le ratio des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques s'est dégradé en fin 2021 pour s'établir à 13,6% contre 14,4% en 2020, le ratio capital par rapport au total des actifs continue de s'améliorer pour atteindre 6,2% en fin 2021 contre 4,7% en fin 2020⁵. Le taux des prêts non performants s'est également amélioré à 12,6% du total des prêts en fin décembre 2021, contre 16,8% en fin décembre 2020. L'un des principaux risques du secteur financier reste la forte concentration du crédit sur les cinq principaux emprunteurs opérant dans les secteurs du textile, de l'énergie, des TIC et des travaux publics, et qui culminaient à 70% du total du crédit en fin décembre 2021 contre 64,6% à la même période en 2020.

2.1.5 Indicateurs sociaux et pauvreté

Le taux de pauvreté a baissé de 2,3 points en 5 ans, passant de 40,1% en 2015 à 38,5% en 2019⁶. Les inégalités demeurent dans le pays,

avec un coefficient de Gini de 37,8 en 2018⁷. Même si le taux de chômage de la population reste bas 1,7% en 2022⁸, c'est surtout le phénomène du sous-emploi (72,9%) qui reste une grande préoccupation. Ce phénomène touche particulièrement les jeunes et les femmes exerçant généralement des activités vulnérables (activités informelles). Bien que les pouvoirs publics déploient des efforts pour mettre en place des programmes de protection sociale (assurance maladie, formation, microcrédit, assurance retraite) en faveur des populations vulnérables, la couverture de ces programmes reste encore limitée.

2.2 PERSPECTIVES ET RISQUES

2.2.1 Croissance économique

Les perspectives restent favorables à une croissance soutenue au cours des deux prochaines années. Selon les projections des PEA 2023 de la BAD, le taux de croissance économique devrait se situer à 6,2% en 2023, puis à 6% en 2024, grâce au dynamisme de tous les secteurs (primaire, secondaire et tertiaire). Le secteur manufacturier devrait connaître un début d'expansion avec le développement des activités de transformation des produits agricoles (coton, soja, noix de cajou) dans la GDIZ, ainsi que la modernisation du port autonome de Cotonou. Dans cette perspective, l'agriculture, l'agroalimentaire, la construction et les télécommunications devraient continuer à être les principaux moteurs de la croissance économique en 2023. Pour consolider la résilience économique du Bénin, les pouvoirs publics devraient continuer à mettre l'accent sur la transformation de l'économie en s'appuyant sur l'industrialisation, tout en renforçant l'inclusion sociale des populations.

3 FMI, Rapport de la 1ère revue du programme de la Facilité élargie de crédit (FEC) et du Mécanisme élargi de crédit (MEDC), décembre 2022

4 FMI, Rapport de la 1ère revue du programme de la Facilité élargie de crédit (FEC) et du Mécanisme élargi de crédit (MEDC), décembre 2022

5 FMI, rapport de la 1ère revue du programme de la Facilité élargie de crédit (FEC) et du Mécanisme élargi de crédit (MEDC), décembre 2022

6 MEF, Institut national de statistiques et d'analyse économique (INStAD), 2019

7 BAD, Département statistique, juin 2023

8 BAD, Département statistique, juin 2023

2.2.2 Politique monétaire et inflation

Pour contenir l'inflation en 2023, la BCEAO devrait poursuivre la mise en œuvre d'une politique monétaire restrictive, en poursuivant le rehaussement de ses principaux taux directeurs. Ainsi, en mars 2023, elle a procédé à un relèvement de 25 points de base de ses principaux taux directeurs, portant ainsi le principal taux directeur à 3%. Les pouvoirs publics devraient également poursuivre la mise en œuvre de mesures ciblées en soutien au pouvoir d'achat, notamment en mettant l'accent sur les subventions aux intrants agricoles (engrais). En revanche, les subventions directes aux produits pétroliers (pétrole et gaz) et aux produits alimentaires devraient être rationalisées. D'ailleurs, il est anticipé une stabilisation des cours des produits pétroliers et alimentaires sur le marché international ; ce qui devrait contribuer à la maîtrise de l'inflation, soit 2,8% en moyenne en 2023, puis 2,3% en 2024. Ainsi, le taux d'inflation devrait se situer en dessous de la norme de 3% maximum établie par l'UEMOA.

2.2.3 Solde budgétaire et solde du compte courant

La politique budgétaire devrait bénéficier des effets positifs de la mise en œuvre du programme de Facilité élargie de crédit (FEC) et du Mécanisme élargi de crédit (MEDC) du FMI portant sur un volume de financement de 638 millions de dollars pour une durée s'étalant jusqu'en fin 2025. Ainsi, la politique de desserrement budgétaire encouragée par le FMI depuis la crise de la COVID-19 devrait être poursuivie en 2023 afin de continuer à accroître les dépenses sociales et de sécurité pour contenir la menace sécuritaire au nord du pays. Les dépenses publiques en pourcentage du

PIB devraient rester soutenues à 19% du PIB en 2023. Le déficit budgétaire devrait amorcer une tendance baissière pour se situer à 4,5% du PIB en 2023, puis à 4,1% en 2024.

Pour consolider la situation budgétaire, les pouvoirs publics devraient mettre l'accent sur la mobilisation des recettes publiques. Ainsi, les politiques de taxation verte pourraient être exploitées comme opportunité d'accroître les recettes publiques, tout en créant un cadre incitatif pour la croissance verte. Pour y parvenir, il apparaît nécessaire d'évaluer les initiatives de taxation verte déjà en place et de procéder à des réformes visant l'approfondissement de la fiscalité verte. Avec l'anticipation de la stabilisation des prix des produits de première nécessité sur le marché international (produits pétroliers, produits alimentaires) et de l'accroissement des exportations de produits agricoles, la baisse du déficit du compte courant devrait se poursuivre et se situer à 4% du PIB en 2023, puis à 3,8% en 2024.

2.2.4 Risques

Il existe des facteurs de risque qui pourraient affecter les perspectives économiques au cours des deux prochaines années. Ces facteurs de risques sont les fluctuations défavorables des cours mondiaux du coton et du pétrole, l'évolution défavorable de la situation économique du Nigéria, l'aggravation de la situation sécuritaire dans les régions du nord et les effets négatifs des changements climatiques (inondations et sécheresse). Les pouvoirs publics devraient mettre l'accent sur la mobilisation des financements afin de consolider la résilience climatique, et de renforcer l'action climatique et la croissance verte.

III. FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVÉ POUR LE CLIMAT ET LA CROISSANCE VERTE AU BÉNIN

3.1 PRÉSENTATION

La croissance verte et l'action climatique sont importantes pour le développement durable du Bénin.

Le Bénin est le 16ème pays le plus vulnérable aux changements climatiques sur 182 pays du monde, selon l'indice ND-GAIN 2020⁹. Le pays est exposé à un risque élevé de crue et d'inondation urbaine, de pénurie d'eau, de chaleur extrême, etc. Ayant contribué très faiblement (moins de 0,1% du total des émissions mondiales historiques), le Bénin est touché de manière disproportionnée par les risques extrêmes tels que les inondations récurrentes et les sécheresses. Bien que le Bénin progresse en matière de lutte contre la pauvreté (baisse du taux de pauvreté de 2,3 points en 5 ans en passant de 40,1% en 2015 à 38,5% en 2019), des défis demeurent en ce qui concerne l'accès aux services sociaux. Par exemple, plus de 87,5% des Béninois vivant en milieu rural n'avaient pas accès à l'électricité en 2021.

Avec les progrès économiques remarquables enregistrés depuis près d'une décennie, le Bénin a été classé en 2020 dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure. Pour consolider les acquis, le Bénin a adopté, en décembre 2021, le deuxième Plan d'actions du gouvernement (PAG) 2021

- 2026 qui vise à accélérer le développement économique et social. Ce plan, qui constitue le cadre de référence de la politique de développement du pays, repose sur trois piliers : (i) renforcer la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance, (ii) poursuivre la transformation structurelle de l'économie, et (iii) accroître durablement le bien-être social des populations. Parmi les priorités du PAG figurent les secteurs de l'énergie, des infrastructures, de l'agriculture, de la gestion des ressources en eau, de la gestion des ressources naturelles et de l'industrialisation qui sont importants pour l'action climatique et la croissance verte.

Le PAG 2021-2026 reconnaît que la croissance devrait être poursuivie parallèlement à d'autres priorités, telles que la réduction des inégalités sociales et la lutte contre les changements climatiques. Bien que le Bénin se soit engagé à réduire les gaz à effet de serre (GES) de 20,15%, d'ici 2030 par rapport au scénario de statu quo où le cumul total des émissions sur la période 2021-2030 avoisinerait 241,98 Mt E-CO₂, une approche globale de la lutte contre les changements climatiques implique des investissements dans l'adaptation à ces derniers, la lutte contre les pertes et dommages qu'ils induisent, la gestion des ressources naturelles et la réduction des inégalités sociales.

Les opportunités pour le Bénin de passer à la croissance verte tout en progressant en matière

⁹ Indice Notre Dame Global Adaptation Initiative, 2020

de résilience aux changements climatiques sont réelles. Par exemple, en mettant l'accent sur les infrastructures résilientes pour l'utilisation efficace et durable de l'eau et les énergies renouvelables, le Bénin pourrait améliorer sa position en matière de croissance verte. En particulier, une meilleure exploitation du capital naturel pour la production d'énergie renouvelable par le solaire, la biomasse, l'hydraulique, l'éolien, ainsi qu'une meilleure exploitation des forêts et des terres peuvent soutenir la transition vers la croissance verte.

Le Bénin a fait preuve d'un engagement politique fort en faveur de l'action climatique et réalisé des progrès dans la définition de ses priorités en matière de croissance verte et d'action climatique.

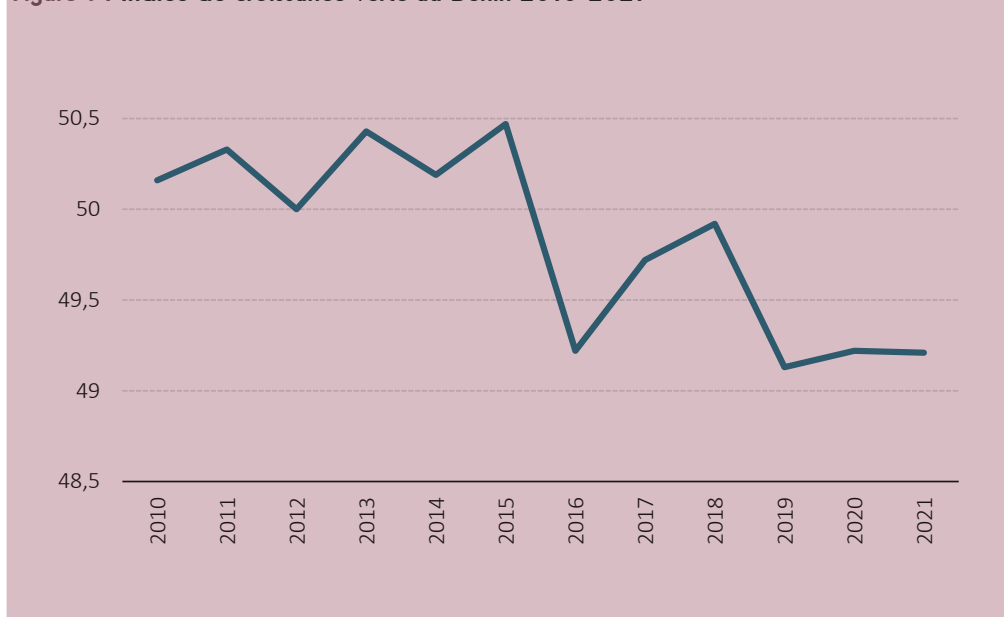
Le Bénin a réalisé des progrès dans la définition de ses visions et de plans s'inscrivant dans le renforcement de l'action climatique et de la croissance verte. Les pouvoirs publics ont mis en place la Vision ALAFIA 2025, le Plan national de développement (PND) 2018-2025, le deuxième PAG 2021-2026, la Loi 2018 sur les changements climatiques, le Plan national d'adaptation aux changements climatiques, la stratégie de développement à faible intensité de carbone et résilient aux changements

climatiques 2016-2025, et la mise à jour de la contribution déterminée au niveau national (CDN) 2021-2030. Cependant, pour attirer efficacement les financements internationaux du secteur privé, il est important de développer une nouvelle stratégie à long terme pour l'action climatique et la croissance verte au Bénin. Par ailleurs, un pipeline de projets pour l'action climatique et la croissance verte ainsi qu'un cadre de suivi des résultats sont nécessaires pour fournir des orientations claires sur les secteurs et les investissements prioritaires pour la croissance verte. Il apparaît également important de développer un capital humain averti aux enjeux en matière d'investissements verts.

L'indice de croissance verte du Bénin sur la période 2010-2021 montre que les progrès du pays vers la croissance verte sont dans une tendance baissière, avec une performance qui se situe légèrement au-dessus de la moyenne africaine.

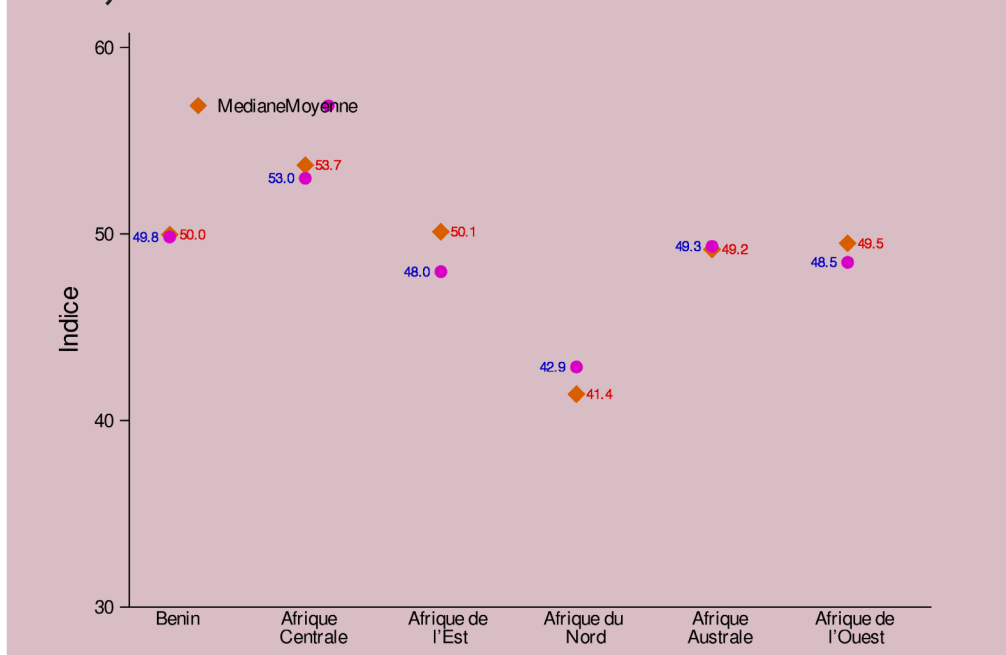
Le score de l'indice de croissance verte (ICV) est évalué entre 0 et 100 points et fait le lien avec les objectifs de durabilité, de sorte que plus le score est élevé, plus le pays est proche d'atteindre les objectifs de croissance verte ou de durabilité. L'ICV du Bénin sur la période 2010-2021 montre que les progrès du pays

Figure 1 : Indice de croissance verte au Bénin 2010-2021



Source : Base de données des PEA en 2023

Figure 2 : Indice de croissance verte du Bénin avec d'autres pays africains (moyenne 2010-21)



Source : Base de données des PEA en 2023

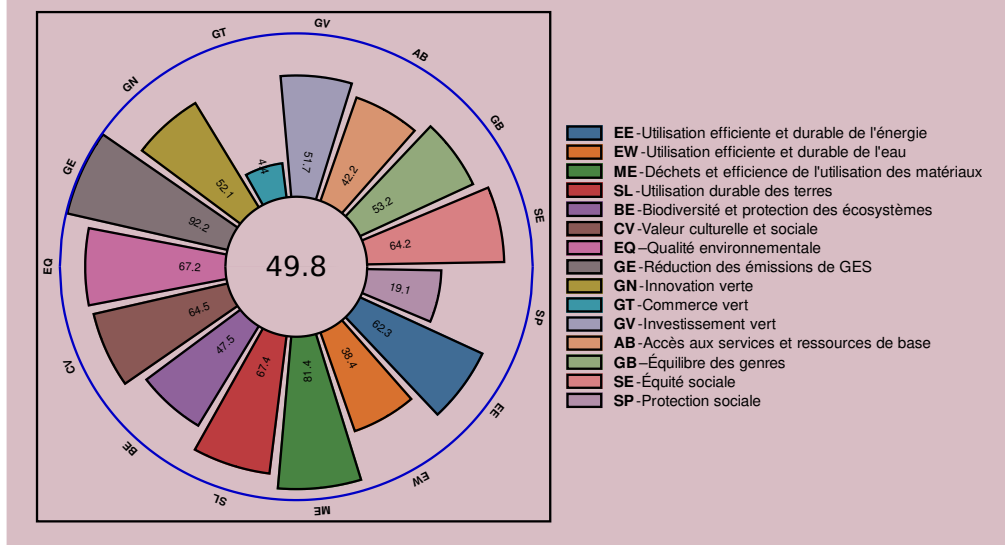
vers la croissance verte ont tendance à baisser. En effet, au cours des dix dernières années, le score du Bénin est passé de 50,16 points en 2010 à 49,8 en 2021 (figure 1). L'utilisation efficace et durable de l'énergie, la qualité de l'environnement et l'équilibre des genres sont les composantes de l'ICV où le pays a régressé au cours de la période 2010-2021. Par rapport au continent dans son ensemble, la performance du Bénin en termes de croissance verte en 2021 est légèrement supérieure à la moyenne africaine (48,2 points) (figure 2), et le Bénin devrait déployer davantage d'efforts pour accélérer les progrès en matière de croissance verte. À cet effet, l'accent devra également être mis sur les composantes de l'ICV où les scores sont encore en dessous de la moyenne (figure 3). Il s'agit notamment du commerce vert, de la protection sociale, de l'utilisation efficace et durable de l'eau, de l'accès aux services de base et aux ressources, de la biodiversité et de la protection des écosystèmes.

Pour que le Bénin réalise des progrès en matière de croissance verte et d'action climatique, le secteur privé devra être mobilisé à grande échelle.

La réponse aux besoins en matière de croissance verte et d'action climatique nécessitera des investissements importants. Par exemple, les évaluations des PEA 2023 de la BAD montrent que la simple adaptation aux effets des inondations et des sécheresses nécessitera plus de 9,3% du PIB du Bénin (figure 4). Pour transformer ces besoins en opportunité, il importe de travailler à créer un environnement propice à l'investissement par le secteur privé.

Toutes les politiques et stratégies du Bénin reconnaissent l'importance du secteur privé dans la mobilisation des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable du pays. Selon le PAG 2021-2026, par exemple, la mise en œuvre des différents projets identifiés nécessitera des capitaux provenant des secteurs public et privé. Ainsi, le financement du secteur privé devrait-il représenter 52% du coût total de 20 milliards de dollars du PAG 2021-2026, contre 48% de financement du secteur public. Par ailleurs, la CDN mise à jour note que la mobilisation des financements devra provenir des secteurs privé et public pour répondre aux besoins de financement annuels.

Figure 3 : Composantes de l'indice de croissance verte au Bénin



Source : Base de données des PEA en 2023

3.2 FLUX DE FINANCEMENTS DU SECTEUR PRIVÉ, LACUNES ET BESOINS POUR LA CROISSANCE VERTE ET L'ACTION CLIMATIQUE

3.2.1 Flux financiers actuels

Jusqu'ici les flux financiers pour l'action climatique et la croissance verte au Bénin restent encore globalement modestes et le secteur public apparaît comme le principal acteur.

Au cours de la période 2019/2020, les financements publics alloués au Bénin se sont élevés à 420 millions de dollars, 85% de ces financements provenant de sources internationales et 15 % de sources nationales de financements publics¹⁰. La majorité de ces financements provenait donc d'acteurs internationaux et était accordée sous la forme de subventions et de dettes concessionnelles. Au total, 431,6 millions de dollars de capitaux publics et privés ont été investis dans des activités liées au climat au cours de la période. Cela représente environ 41% du financement dont le Bénin a besoin chaque année pour

atteindre les objectifs fixés dans sa CDN.

Les flux financiers du secteur privé au Bénin sont encore très modestes (11,5 millions de dollars en 2020).

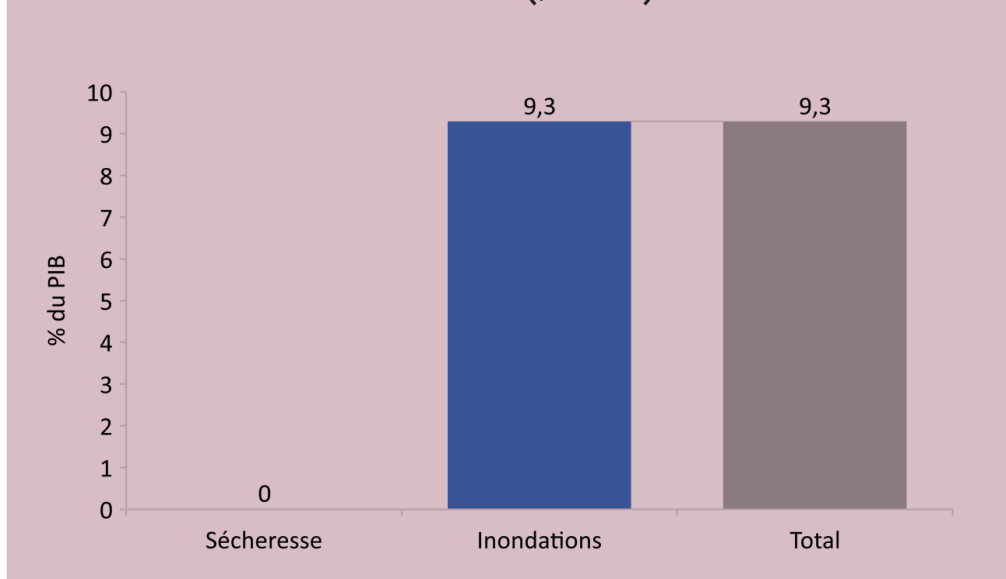
Le volume global des financements des acteurs privés en faveur de l'action climatique et de la croissance verte au Bénin est encore très faible (2,7% du financement total en 2020). Sur la période 2019/2020, le secteur privé a investi 11,5 millions de dollars¹¹ provenant essentiellement du secteur privé international. Cela signifie que les investissements du secteur privé national par leurs propres ressources sont encore embryonnaires. Cette situation s'explique par le manque de données pour quantifier la participation du secteur privé national (entreprises, ménages) au financement de l'action climatique et la croissance verte.

Un peu plus de 68% des financements climatiques du pays ont été consacrés à la mise en œuvre de mesures d'adaptation aux changements climatiques ciblant l'agriculture, les infrastructures, l'énergie, l'eau et l'assainissement. En outre, 23% des financements climatiques ont été consacrés

¹⁰ BAD, Rapport sur les perspectives économique en Afrique, 2023

¹¹ BAD, Rapport sur les perspectives économique en Afrique, 2023

Figure 4 : Opportunités d'investissement privé initial pour s'adapter aux sécheresses et aux inondations au Bénin entre 2021 et 2040 (% du PIB)



Source : Calcul du personnel à l'aide du paysage africain des données sur le financement climatique sur la base des données des PEA en 2023- Source : Bari and Dessus (2022)

à l'atténuation¹². Très peu de financements (9%) ont été accordés aux autres secteurs importants pour la croissance verte et l'action climatique, tels que le secteur de la santé, l'éducation et la gestion des risques.

3.2.2 Besoins de financements du secteur privé pour l'avenir

Le Bénin aura besoin de plus de 1,2 milliard de dollars par an jusqu'en 2030 pour répondre efficacement aux effets des changements climatiques et pour assurer sa transition vers la croissance verte. Le secteur privé devra jouer un rôle crucial pour renforcer la mobilisation des flux mondiaux de financements climatiques vers le Bénin.

Selon la CDN mise à jour, la couverture des coûts d'adaptation et d'atténuation nécessitera un financement de 10,52 milliards de dollars ¹³entre 2021 et 2030, ce qui nécessite un financement de 1,05 milliard de dollars par an sur la période. Environ 81% du montant de la CDN seraient affectés à des objectifs

d'atténuation et devraient être financés pour 5,1 milliards de dollars, par la contribution du gouvernement et du secteur privé tandis que 3,5 milliards de dollars devraient être mobilisés auprès de sources publiques internationales.

Les besoins identifiés dans la CDN du Bénin semblent sous-estimés pour permettre au pays de répondre efficacement aux effets des changements climatiques et pour assurer sa transition vers la croissance verte. Par exemple, le rapport des PEA 2023 de la BAD estime les besoins cumulés du Bénin, sur la période 2020-2030, entre 13,2 et 14,3 milliards de dollars pour permettre au pays de répondre efficacement aux effets des changements climatiques et pour assurer la transition vers la croissance verte d'ici 2030 ; ce qui nécessite en moyenne entre 1,2 milliard et 1,3 milliard de dollars par an.

Le rôle du secteur privé apparaît crucial pour renforcer la mobilisation de flux mondiaux de financements climatiques privés vers le Bénin. Cela devrait permettre au secteur privé de contribuer entre 25% et 75% aux besoins

¹² BAD, Rapport sur les perspectives économique en Afrique, 2023

¹³ Ministère du Cadre de vie et du Développement durable, Contribution déterminée au niveau national actualisée du Bénin au titre de l'Accord de Paris

de financements climatiques du pays. Pour une contribution de 25% aux besoins de financements climatiques, ce qui représente un scénario prudent, le secteur privé devrait alors augmenter sa contribution financière de 196 millions de dollars par an¹⁴ par rapport au niveau de financement actuel. Pour une contribution de 50% au financement climatique par le secteur privé, un scénario modéré, le financement dudit secteur devrait augmenter de 403,3 millions de dollars par an. Une contribution de 75% au déficit de financement climatique, qui correspond à un scénario ambitieux, verrait le financement du secteur privé croître pour atteindre 610,7 millions de dollars par an (figure 5).

3.2.3 Émergence de mécanismes de financements innovants du secteur privé pour la croissance verte et l'action climatique

Le Bénin a un accès limité aux marchés internationaux de capitaux et est pleinement engagé dans le développement d'instruments innovants de la finance verte.

La finance verte, ou finance climatique, est un mode de financement visant à réduire les émissions et à renforcer les puits de GES. Elle vise également à réduire la vulnérabilité, à maintenir et à accroître la résilience des systèmes humains et écologiques aux impacts négatifs des changements climatiques¹⁵. Au cours des deux dernières années, les pouvoirs publics se sont pleinement engagés dans le développement d'instruments innovants de la finance verte. En 2022, le pays a bénéficié d'une Garantie partielle de crédit (GPC) du Groupe de la BAD pour mobiliser 350 millions d'Euros sur les marchés internationaux de capitaux à des conditions favorables. Le Groupe de la BAD a également approuvé, en 2023, une assistance technique de 800 000 dollars pour la création de la première facilité de financement vert du continent africain à la Caisse de dépôts et

consignations du Bénin (CDCB). Le tableau 2 présente un résumé des instruments innovants de financement du secteur privé pour la croissance verte et l'action climatique mobilisés ou en cours de préparation au Bénin.

3.3 OPPORTUNITÉS ET OBSTACLES À LA MOBILISATION DE FINANCEMENTS DU SECTEUR PRIVÉ POUR LA CROISSANCE VERTE ET L'ACTION CLIMATIQUE

3.3.1 Opportunités pour des investissements du secteur privé

Le paysage mondial de la finance durable et verte du secteur privé est en expansion et le Bénin pourrait en tirer pleinement parti pour augmenter sa part de finance verte du secteur privé.

Les analyses effectuées dans le rapport sur les PEA 2023 de la BAD ont révélé que les flux de financements privés durables vers le Bénin ont atteint 590 millions de dollars¹⁶ en 2021, dont 100 % sous la forme d'obligations durables. Cela signifie que le Bénin peut profiter de la solidité de son cadre macroéconomique pour continuer à attirer les financements du secteur privé. Cependant, en s'appuyant sur les données de 2019/2020 (figure 6), on note que le financement climatique privé par habitant était encore très faible (1,1 dollar) par rapport au financement climatique public (39,5 dollars).

Les opportunités d'investissements du secteur privé dans la croissance verte et l'action climatique au Bénin touchent tous les secteurs et pourraient contribuer à accélérer l'industrialisation verte du pays.

Le financement du secteur privé dans différents secteurs offre d'énormes opportunités d'investissements pour le secteur privé national et international. Par exemple, l'abandon progressif des combustibles fossiles, crucial

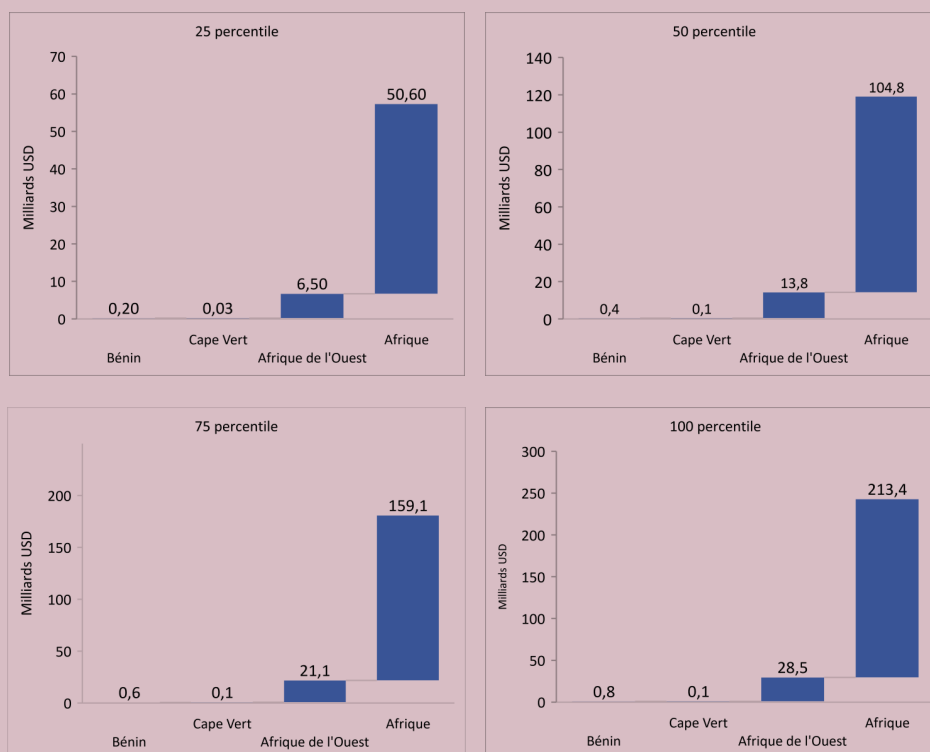
« Le Bénin aura besoin de plus de 1,2 milliard de dollars par an jusqu'en 2030 pour financer l'action climatique et la croissance verte, et la mobilisation des financements verts du secteur privé devrait jouer un rôle majeur ».

¹⁴ BAD, Rapport sur les perspectives économique en Afrique, 2023

¹⁵ Climate Policy Initiative, Méthodologie pour le paysage de la finance climatique en Afrique, septembre 2022

¹⁶ BAD, Rapport sur les perspectives économique en Afrique, 2023

Figure 5 : Répartition du déficit de financement climatique privé annuel pour certains taux de contribution potentielle du secteur privé aux besoins résiduels de financements climatiques au Bénin



Source : Calcul du personnel à l'aide du paysage africain des données sur le financement climatique sur la base des données des PEA en 2023

pour la transition vers une croissance verte, nécessitera des ressources supplémentaires que le secteur privé pourrait fournir.

Les opportunités de financement privé sont importantes pour accélérer l'industrialisation verte, en développant des industries manufacturières vertes dans des filières émergentes telles que les écosystèmes industriels sur les technologies photovoltaïques, les engins et véhicules électriques, les batteries solaires, les batteries électriques, les équipements d'éclairage et électroménagers plus économes en énergie, etc. Pour y parvenir, le pays pourrait s'appuyer sur l'expérience qu'il a acquise dans le développement de la GDIZ.

Les opportunités de transition verte sont également importantes pour développer les secteurs de l'agriculture, de l'économie bleue

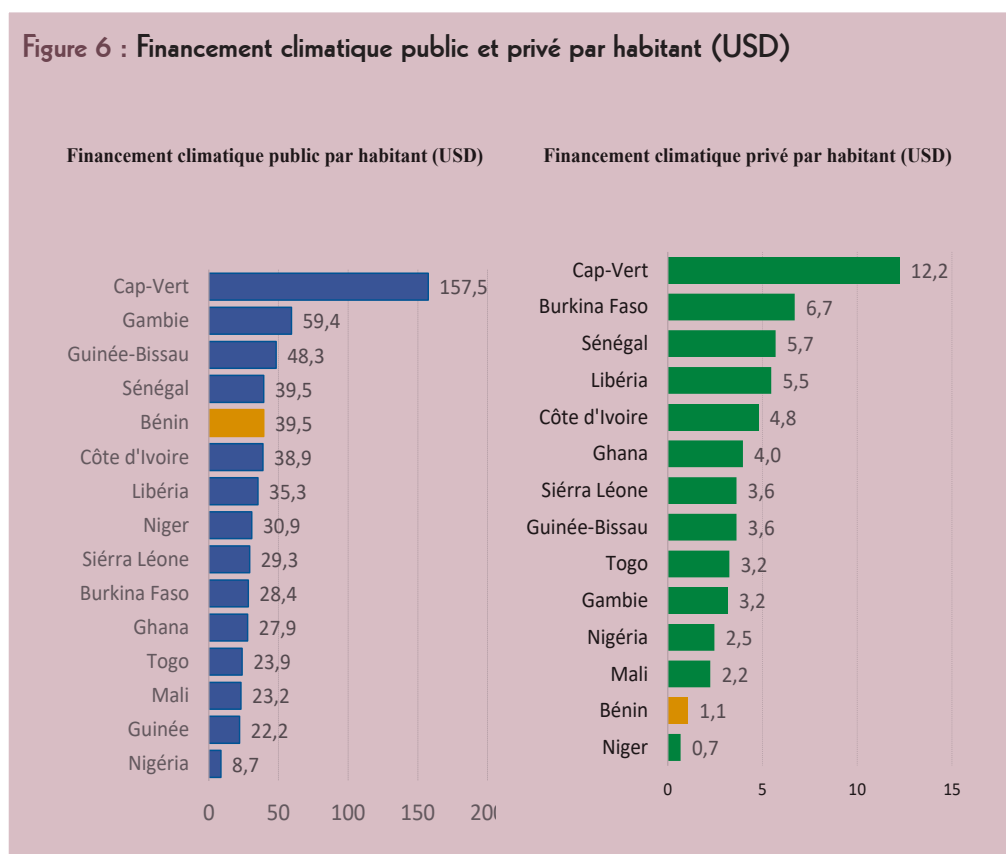
(pêche, aquaculture, tourisme), de la foresterie et d'autres utilisations des terres et de l'eau dominées actuellement par le financement des acteurs publics internationaux.

En mettant en place des mesures incitatives pour renforcer la mobilisation de capitaux privés domestiques pour le financement de l'action climatique et la croissance verte, il est possible de développer, à grande échelle, de petites unités de tri et de recyclage de déchets plastiques par des MPME, d'attirer les investissements des entreprises et des ménages dans le déploiement des systèmes d'énergie solaire pour l'éclairage et l'usage domestique, et de faciliter la mise en place de moyens de transport de masse par le secteur privé. Il est également possible de mettre en place des facilités pour l'acquisition de véhicules électriques par des particuliers ou par des entreprises.

Tableau 2 - Instruments innovants utilisés ou en cours de préparation pour mobiliser des financements du secteur privé au Bénin.

Type d'instruments	Finance verte et durable, par exemple, obligations durables, prêts/obligations liés à la durabilité, obligations sociales	Instruments de financement mixtes, par ex. garanties, première perte	Capital-investissement et capital-risque	Marchés du carbone
Performance actuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Le Bénin a de l'expérience dans l'émission des obligations durables. En 2021, le pays a levé 590 millions USD en obligations ODD. En 2022, le pays a bénéficié d'une Garantie partielle de crédit (GPC) de 207,5 millions USD du Groupe de la BAD, pour lever 350 millions d'euros sur les marchés internationaux de capitaux en 2023. 	<ul style="list-style-type: none"> - En 2023, le Bénin a bénéficié d'une assistance technique de 800 000 USD du Groupe de la BAD pour la création de la première facilité de financement vert en Afrique à la Caisse de dépôts et consignations du Bénin (CDCB). Cette banque verte de la CDCB sera un instrument de financement mixte. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le capital-investissement au Bénin constitue une source potentielle de financement pour les jeunes entreprises innovantes qui manquent souvent de fonds propres pour leurs projets de création d'entreprise, d'accélération de croissance ou de transmission d'entreprises existantes, mais ce type d'instruments reste encore très peu développé dans le pays. 	<ul style="list-style-type: none"> -- Aucune vente/ aucun achat n'a encore été réalisé(e) au Bénin, en raison de la complexité des marchés du carbone.
Défis contextuels à la mise à l'échelle au Bénin	<ul style="list-style-type: none"> - Produits sur les marchés de capitaux très peu diversifiés (obligations ODD seulement). - Besoin de renforcement du cadre réglementaire et légal pour le rendre plus favorable. - Absence de stratégie à long terme récente pour l'action climatique et la croissance verte et d'un pipeline de projets. - Capacité technique limitée pour le développement, le monitoring, le reporting et les évaluations d'impacts. - Manque de directives techniques et réglementaires au niveau de l'UEMOA sur la finance verte et les obligations vertes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de cadres politiques et réglementaires favorables à l'utilisation d'instruments de financement mixtes. - Absence d'un pipeline de projets d'investissement verts répondant aux besoins nationaux et locaux. - Capacité technique limitée pour mettre en place des véhicules de financements mixtes en faveur des MPME. 	<ul style="list-style-type: none"> -- Capacités limitées des MPME et des start-ups pour remplir les conditions d'accès au crédit et au financement du secteur bancaire - Absence d'institutions spécialisées au niveau national pour améliorer l'inclusion financière et encourager les innovations dans le secteur bancaire. - Faibles capacités des banques commerciales à diversifier leurs investisseurs et à développer des produits et services financiers innovants répondant aux besoins d'investissements verts. 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacités limitées des participants potentiels et des régulateurs. - Absence de réglementation définissant clairement les règles de génération de crédits pour les marchés, de méthodologies de mesure et de reporting robustes. - Absence de plan national d'actions pour les marchés du carbone.
Facteurs clés permettant une utilisation réussie de l'instrument	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique affirmée pour les réformes législatives et politiques qui soutiennent l'expansion de la finance durable. - Solidité du cadre macroéconomique avec une performance économique notable, un niveau de risque de surendettement globalement modéré, une bonne qualité de la gouvernance matérialisée par l'amélioration de la notation financière, en dépit du contexte difficile (Moody's « B1, perspective stable », Standard & Poor's « B+, perspective stable », Fitch « B+, perspective stable »). 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique affirmée pour financer l'action climatique matérialisée par la création du Fonds national pour l'environnement et le climat (FNEC) dont les ressources proviennent des écotaxes, des amendes recouvrées et des subventions de l'État. - Présence de solides systèmes de gestion des finances publiques et d'un cadre propice pour les investissements publics intégrant les aspects de changements climatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Marché de l'UEMOA favorable au développement de mécanismes régionaux de financements dédiés pour débloquer des financements du secteur privé pour la croissance verte. - Possibilité de mettre en place une réglementation harmonisée sur la finance verte au sein de l'UEMOA 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la tarification du carbone à l'échelle mondiale, qui fournit un signal positif pour les investissements actuels dans la réduction du carbone. - Création, en décembre 2022, de l'Autorité d'enregistrement des projets carbone au Bénin. - Mise en place de l'initiative Africa Carbon Markets.

Figure 6 : Financement climatique public et privé par habitant (USD)



Source : Calcul du personnel à l'aide du paysage africain des données sur le financement climatique sur la base des données des PEA en 2023

L'appui aux entreprises assurant le ramassage des déchets ou déployant des technologies d'agriculture climato-intelligentes comme les systèmes d'irrigation solaire sont également des opportunités pour stimuler l'action climatique et la croissance verte.

Les analyses suggèrent que la population du Bénin devrait atteindre environ 33 millions en 2060, contre 15 millions en 2030¹⁷. L'urbanisation rapide attendue au Bénin d'ici 2060 (77% des Béninois devraient vivre dans les villes), constitue un risque pour la situation sociale.

Il existe d'énormes opportunités pour les acteurs privés nationaux et internationaux dans la construction d'infrastructures résilientes et à faible émission de carbone dans les transports, les villes durables (logements, eau et gestion des déchets) et l'industrie verte. La

croissance verte peut être un puissant levier pour stimuler les emplois verts, améliorer les conditions de vie des communautés locales, favoriser l'innovation et renforcer la résilience aux changements climatiques.

3.3.2) Obstacles aux investissements du secteur privé

(a) Absence d'une stratégie à long terme actualisée et d'une offre de pipelines de projets pour l'action climatique et la croissance verte

Le Bénin a besoin de se doter d'une nouvelle stratégie à long terme et d'un pipeline de projets pour l'action climatique et la croissance verte.

Le Bénin a élaboré une politique pour le changement climatique, notamment sa Contribution déterminée nationale (CDN). Bien

¹⁷ INSTAD, Projections démographiques de 2014 à 2063 et perspectives de la demande sociale de 2014 à 2030 au Bénin, novembre 2022

qu'il ait établi des politiques pour l'action climatique, on note toutefois l'absence d'une stratégie à long terme récente pour l'action climatique et la croissance verte. Une telle stratégie reste nécessaire pour fournir une orientation stratégique aux investissements dans la croissance verte. Le Bénin manque également de pipelines de projets prêts pour l'investissement dans la croissance verte. Même si le Plan d'action du gouvernement (PAG) 2021-2026 détaille les projets globaux sur 5 ans, il manque la sélection des projets d'investissement axés sur la croissance verte. Il en résulte que les opportunités de financement de la croissance verte restent largement à un stade précoce. Cela aggrave les risques associés aux projets ainsi que le coût susceptible d'être supporté par les bailleurs de fonds du secteur privé. Il importe également de renforcer davantage la disponibilité des données sur les écosystèmes et l'environnement pour une meilleure prise de décisions et pour l'élaboration de politiques adéquates.

(b) Absence de diversification des produits et services financiers sur les marchés de capitaux

Pour accélérer la mobilisation du secteur privé pour le financement de la croissance verte, le Bénin a besoin de développer des services et des produits diversifiés dans le paysage de la finance durable (obligation verte, bleue, sociale)

Avec un profil de risque d'endettement globalement modéré, l'accès aux marchés internationaux n'est pas bon marché, car la dette est obtenue aux taux internationaux et est exposée à des risques tels que le crédit réel et perçu, la monnaie et le risque politique sur lesquels le pays peut avoir peu de contrôle.

Les prêts verts et bleus et les obligations sociales qui constituent un marché de niche sont encore très peu exploités en raison notamment du cadre réglementaire et légal qui mérite d'être renforcé pour favoriser l'émission de produits et de services diversifiés sur les marchés des capitaux.

Les principaux défis sont donc le développement des capacités de structuration de produits innovants, le renforcement des capacités pour le développement, le monitoring, le reporting et les évaluations d'impacts sur le terrain, l'évaluation prévisionnelle des impacts des émissions d'obligations sur la soutenabilité à

long terme de la dette et sur la viabilité du cadre macroéconomique. En améliorant le cadre national pour la mobilisation des produits financiers de niches, le Bénin pourrait disposer d'un large éventail d'instruments innovants pour attirer les flux financiers à de meilleures conditions et à les canaliser vers l'action climatique et la croissance verte.

(c) Faible capacité technique, humaine et institutionnelle pour répondre aux besoins en matière de croissance verte et d'action climatique

Les lacunes en matière de capacités au niveau national sont exacerbées par l'absence d'institutions spécialisées au niveau national pour mobiliser des fonds pour la croissance verte et les diriger vers les secteurs et les acteurs du secteur privé en aval tels que MPME

Les lacunes en matière de développement des projets de partenariat public privé (PPP) sont réelles et touchent au cadre juridique en passant par les capacités de structuration, de négociation et de gestion des contrats. Les PPP peuvent être adaptés pour garantir l'attractivité des investissements verts pour le secteur privé. Il importe donc de développer un capital humain averti aux enjeux en matière d'investissements verts et de renforcer les capacités des institutions nationales pour exploiter les opportunités de développement des PPP verts dans des secteurs où les besoins de financement privé sont énormes comme les infrastructures d'énergie et de transport sobre en carbone et résilient au climat, les industries vertes, les villes durables, etc.

Les lacunes en matière de capacités des MPME affectent également les MPME détenues par des jeunes et des femmes, et se traduisent généralement par un accès limité au crédit et au financement en raison de leur informalité, caractéristique de plus de 60% des MPME du Bénin. L'un des défis du financement privé pour le climat et la croissance verte au Bénin restera donc l'accès des MPME et des start-ups aux financements climatiques. Pour résoudre ce problème, certains pays (Bahamas, Papouasie Nouvelle Guinée, Iles Fidji) ont mis en place des véhicules de financement mixte au profit des MPME.

3.3.3) Voies de mobilisation des financements du secteur privé pour la croissance verte et l'action climatique au Bénin

Les pouvoirs publics peuvent utiliser une gamme de leviers politiques pour débloquer le financement du secteur privé pour la croissance verte et l'action climatique. Ces leviers comprennent le cadre politique, le développement de marchés pour les produits financiers verts, la création et le renforcement d'institutions et, enfin, la préparation d'une réserve de projets dans le cadre de la planification des infrastructures durables.

a) Mettre en place les politiques et structures réglementaires pour la croissance verte et l'action climatique au Bénin

L'élaboration de réglementations, de normes et de politiques sur les investissements dans la croissance verte ainsi que les politiques de taxation verte enverront des signaux positifs aux investisseurs du secteur privé béninois.

Le Bénin devrait mettre l'accent sur l'élaboration d'une nouvelle stratégie à long terme pour l'action climatique et la croissance verte avec un pipeline de projets, en menant une évaluation rigoureuse des opportunités de financement vert dans les différents secteurs, et en les transformant en produits et instruments spécifiques de mobilisation du financement vert. Le pays devrait également élaborer un cadre de résultats avec des indicateurs permettant de mesurer les progrès en matière de croissance verte. L'accès et la disponibilité de données fiables de grande qualité sont également important pour mieux orienter les décideurs surtout en ce qui concerne l'évaluation des risques liés aux changements climatiques.

La mise en place de politiques de taxation verte est également nécessaire pour la mobilisation des financements du secteur privé au Bénin et pour la capitalisation de la

Banque verte du Bénin, logée au sein de la CDCB (Encadré 2). Le pays est déjà sur une bonne trajectoire en matière de taxation verte (abattement sur la valeur en douane de 99% pour les voitures électriques à l'état neuf, 95% pour les voitures hybrides à l'état neuf, etc.)¹⁸. Il apparaît toutefois nécessaire d'évaluer les initiatives de taxation verte en place et d'approfondir les réformes en matière de fiscalité verte, notamment en mettant l'accent sur les taxes environnementales (polluants et déchets dangereux), les taxes foncières, ainsi qu'en matière de droits d'importation (biens de seconde main et biens peu économe en énergie). Le plus important pour le Bénin est d'arriver à éliminer les subventions peu efficaces (produits alimentaires importés, etc.). Ainsi, les incitations fiscales devraient être rationalisées, bien ciblées et leur utilité évaluée par rapport à leurs effets sur la croissance verte.

b) Développer l'utilisation d'instruments de financement durable tels que les obligations vertes, bleues et sociales

Un recours accru à la finance durable passe par un accès optimal aux marchés internationaux.

Le marché des capitaux offre au Bénin l'opportunité d'élargir l'utilisation des obligations durables aux produits de niches tels que les obligations vertes, bleues ou sociales. Le paysage de la finance durable du Bénin est encore très peu diversifié. Spécifiquement, il manque encore différents types de financements durables à lever, tels que les obligations sociales, vertes ou bleues qui peuvent attirer des investisseurs préoccupés par des investissements sur des thématiques ou secteurs spécifiques, tels que la gestion des déchets plastiques, la biodiversité, la protection des océans, les mangroves, l'énergie propre, la mobilité verte, les déchets solides, les forêts, les logements écologiques, l'eau, etc. Le Bénin a besoin d'un environnement réglementaire favorable pour régir le paysage de la finance durable. Cela

¹⁸ MEF, Lois de Finances 2023

nécessite la production d'informations sur les opportunités d'investissement dans la finance durable, le cadre de mesure des résultats des investissements, ainsi que les normes et exigences de divulgation des données.

Les obligations durables peuvent également être émises sur le marché régional de l'UEMOA, tout en faisant face au risque de change lié aux obligations offertes en devises étrangères. De nombreux pays proposent déjà des obligations en monnaie locale tout en ciblant également le paysage du secteur privé national. Le Bénin a besoin d'une base d'investisseurs élargie pour générer des financements plus durables en mettant également l'accent sur le marché régional de capitaux de l'UEMOA. À cet effet, au sein de l'UEMOA, une réglementation régionale harmonisée sur la finance verte devrait être élaborée et appliquée à toutes les banques commerciales et aux agences boursières.

« Pour une mobilisation accrue des financements privés verts, les pouvoirs publics devraient mettre l'accent sur la diversification des produits et des instruments à travers la mise en place des outils adéquats tenant compte des spécificités, contraintes et exigences des différents secteurs porteurs de croissance verte (obligations vertes, bleues ou sociales, banque verte, PPP verts, garanties vertes, etc.) »

c) Accroître le recours aux instruments de financements mixtes

Le financement mixte peut être utilisé pour accroître la participation du secteur privé dans les projets d'infrastructures au Bénin et pour stimuler la croissance verte par le biais de l'apport des MPME.

Les investissements dans la croissance verte au Bénin peuvent être trop risqués pour les investisseurs du secteur privé. Les instruments de financements mixtes associent généralement des ressources financières publiques concessionnelles à d'autres formes de financements du secteur privé. La banque verte de la CDCB se présente comme une base de développement d'instruments de financements mixtes (Encadré 2). Il est également possible d'explorer la création d'un sous-programme de la banque verte de la CDCB pour servir de véhicule de financement mixte dédié aux MPME. Ce type de mécanisme peut prévoir des subventions pour l'assistance technique afin d'incuber un pipeline de projets bancables pour générer un impact environnemental, social et économique positif. Il peut également prévoir un fonds d'investissement fournissant des

capitaux pour financer des initiatives portées par les MPME, afin de maximiser l'impact des projets incubés par le guichet de subvention.

Le Bénin a une faible proportion d'entreprises obtenant des financements auprès de banques commerciales pour leur fonds de roulement. Pour tirer parti du potentiel de financement privé pour la croissance verte, le pays devra élargir l'éventail de ses instruments de financement, améliorer l'inclusion financière et encourager les innovations dans le secteur bancaire. À cet effet, le développement d'institutions spécialisées dans le paysage du secteur financier du pays tels que le capital investissement et le capital-risque devrait être privilégié. Des mécanismes de réduction des risques tels que l'utilisation de garanties par les acteurs publics pourraient également être développés dans le cadre de financements mixtes, pour mobiliser davantage de financements à de meilleures conditions au profit de différents acteurs. Les PPP sont également essentiels pour mobiliser les flux de capitaux privés dans les secteurs porteurs de croissance verte et à fort impact social et climatique. Les mécanismes visant à éliminer ou à réduire les risques associés à ces investissements sont indispensables pour attirer des financements privés dans des secteurs caractérisés par des besoins de financement considérables, tels que les infrastructures de transport à faible émission de carbone et résilientes aux changements climatiques, les industries vertes, les déchets, les villes durables, etc. Il importe également d'accorder une grande attention au développement d'un capital humain averti aux enjeux en matière d'investissements verts.

d) S'engager méthodiquement sur les marchés émergents du carbone

Un changement radical est nécessaire si le Bénin veut tirer pleinement parti du potentiel émergent des marchés du carbone.

Le lancement de l'Initiative des marchés du carbone en Afrique est une opportunité pour le Bénin d'orienter les investissements vers

la protection et la croissance de son capital naturel, et vers le soutien au développement social. Le Bénin possède un stock de puits de carbone pouvant être exploité pour générer des financements et attirer des investissements dans des secteurs tels que les ressources naturelles et la conservation de la biodiversité.

Les expériences passées en matière de participation aux marchés du carbone n'ont pas généré les résultats escomptés, ce qui signifie qu'un changement radical est nécessaire si le pays veut tirer pleinement parti du potentiel émergent des marchés du carbone. Le Bénin fournit des efforts pour faciliter sa participation au marché du carbone, avec la création, en 2022 de l'Autorité du carbone. Cependant, le pays a besoin d'une réglementation définissant clairement les règles de génération de crédits pour les marchés ainsi que les responsabilités des différentes institutions. Pour que le pays maximise avec succès les opportunités offertes par un marché du carbone en expansion, il devra élaborer et mettre en œuvre un plan national pour les marchés du carbone afin de s'assurer qu'ils développent et installent des systèmes reposant sur des méthodologies robustes de mesure et de reporting, la cohérence des standards et la transparence des processus produisant ces crédits et distribuant les bénéfices de leur vente.

(e) Le rôle des banques multilatérales de développement (BMD) et des institutions financières de développement (IFD)

Le Bénin a besoin de capitaux abordables de la part des BMD et des IFD, ainsi que de mécanismes innovants pour attirer les financements climatiques du secteur privé.

Les BMD et les IFD disposent de capacités pour drainer considérablement les flux de capitaux privés vers les secteurs porteurs de croissance verte et à fort impact climatique. Les BMD, y compris la BAD, disposent de guichets spécifiques avec des financements

pour les opérations non souveraines au profit des acteurs du secteur privé. Ces institutions peuvent jouer davantage un rôle très important dans la mobilisation des financements du secteur privé, en fournissant des capitaux abordables et en appuyant le développement des capacités des institutions nationales des secteurs public et privé pour améliorer le cadre politique et réglementaire des produits financiers verts. La BAD et les autres BMD devraient mettre en place des dispositions et des mesures incitatives (en termes de garanties, de taux d'intérêt, de durée/maturité des prêts, de participation au capital, etc.) pour davantage engager le secteur privé dans les projets à fort impact climatique et écologique.

(g) Améliorer la collaboration des parties prenantes

Le renforcement de la collaboration entre les parties prenantes (gouvernements, BMD et IFD, le secteur privé national et international) est essentiel pour le partage de connaissances susceptibles d'éclairer le développement d'instruments de financements du secteur privé et pour identifier et traiter les principaux risques liés aux investissements dans la croissance verte et l'action climatique.

Au Bénin, le Groupe de la BAD travaille en étroite collaboration avec d'autres banques de développement régionales et multilatérales pour partager les connaissances et les expériences sur l'alignement de Paris. Par exemple, avec l'appui de la BAD, du PNUD, de l'UNDCF et d'autres partenaires, le Bénin est en train de préparer son cadre national pour l'émission de produits innovants diversifiés sur les marchés des capitaux (obligations vertes ou bleues, obligations de genre). Il est donc important de continuer à travailler en étroite collaboration avec le gouvernement pour élaborer des politiques et des réglementations habilitantes afin d'augmenter l'investissement privé dans le climat.

Encadré 2 : L'initiative de la Banque verte du Bénin

En 2021, le Groupe de la BAD avait, conjointement avec le Fonds d'investissement pour le climat (FIC), soutenu le Bénin pour la réalisation d'une étude sur la possibilité de créer une « banque verte » au Bénin. Cette étude a débouché sur la mise en place d'une assistance technique de 800 000 dollars pour la création de la première facilité de financement vert du continent africain à la Caisse de dépôts et consignations du Bénin (CDCB).

Cette banque verte servira de véhicule de financement climatique catalytique dédié à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le climat et l'environnement au Bénin. Cette assistance technique prévoit l'étude de faisabilité et la conception du modèle pour la mise en place de la facilité de financement vert. Il est prévu également l'appui à la structuration financière qui devra intégrer l'adaptation et l'atténuation dans le portefeuille d'investissement existant, la cartographie des opportunités d'investissements et le développement d'un pipeline de projets verts, la planification financière, le plan d'affaires, le modèle financier et le plan de mobilisation des ressources.

Il s'agira également d'appuyer la création d'un environnement politique et réglementaire favorable et d'assurer l'alignement de la stratégie pour le financement de la croissance verte sur les ODD et les objectifs de l'Accord de Paris. La facilité de la CDCB sera dédiée à la production d'énergie propre, aux infrastructures résilientes et à l'agriculture intelligente.

IV. LE CAPITAL NATUREL POUR LA FINANCE CLIMATIQUE ET LA CROISSANCE VERTE

4.1 ÉVOLUTION DU CAPITAL NATUREL

Le capital naturel est généralement subdivisé en trois groupes. Le premier groupe est le capital renouvelable, comprenant le bois forestier ligneux, le bois forestier non ligneux, les mangroves, les pêcheries, les aires protégées, les terres cultivées et les pâturages. Les actifs non renouvelables composent le deuxième groupe et comprennent le pétrole, le gaz naturel, le charbon et les minerais. Le troisième groupe comprend les formes non mesurées de richesses naturelles telles que le potentiel d'énergie renouvelable à partir des ressources solaires, éoliennes et hydrauliques, les paysages et les actifs marins. Les données pour le premier et le deuxième groupe proviennent de la Banque mondiale et couvrent la période 1995-2018. Les résultats pour l'Afrique de l'Ouest et le Bénin sont résumés dans le tableau 3.

Cette analyse a pour but d'examiner la manière dont le capital naturel peut être valorisé pour augmenter sa contribution au financement de l'action climatique et la croissance verte. Par rapport à l'ensemble de l'Afrique, les constats suivants s'imposent :

- En termes de capital naturel, l'Afrique de l'Ouest est la deuxième région la plus riche du continent, après l'Afrique du

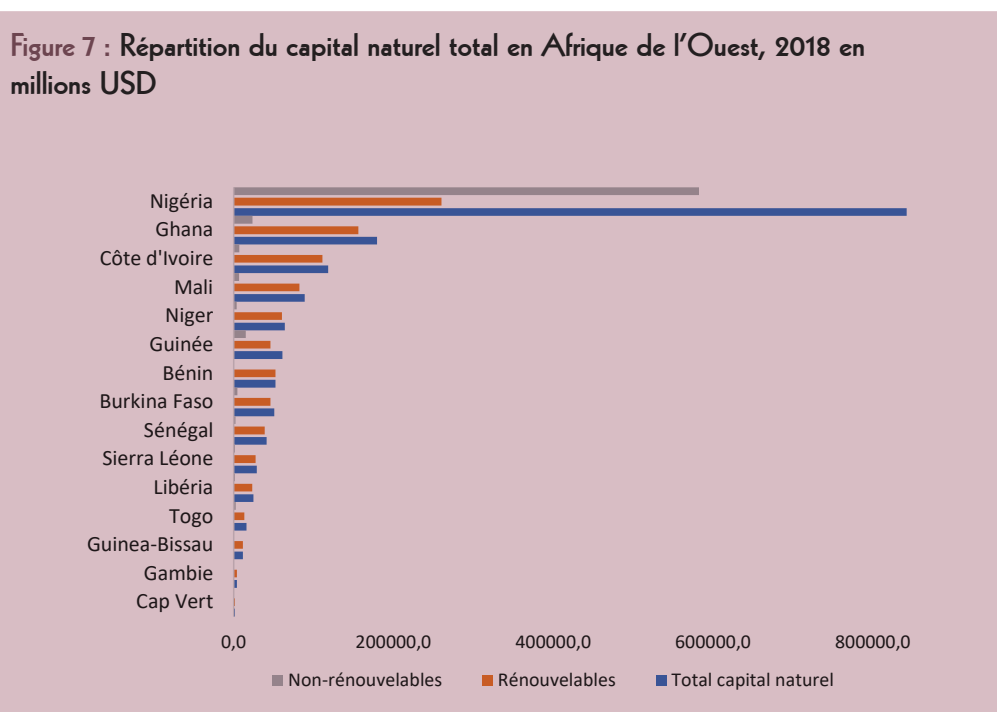
Nord. La valeur du capital naturel varie considérablement d'un pays à l'autre dans la région, avec le Nigeria en tête de file, suivi du Ghana et de la Côte d'Ivoire.

- La valeur des actifs renouvelables de la région Afrique de l'Ouest a baissé de 26 % sur la période 1995-2018, contre une augmentation de 6 % pour l'ensemble de l'Afrique. Si la plupart des pays de la région ont vu leurs actifs renouvelables baisser, le Bénin a enregistré une augmentation de 13% sur la même période.
- Pour les actifs non renouvelables, le Nigeria domine la région avec ses importantes réserves de combustibles fossiles (pétrole et gaz), d'une valeur totale estimée à 582,4 milliards de dollars en 2018 (89% du total de la région), contre 652 milliards de dollars pour l'ensemble de la région (figure 7) ¹⁹ Si la plupart des pays de la région ont enregistré une augmentation en ressources non renouvelables, seul le Bénin a enregistré une baisse de 81% de la valeur de son capital naturel non renouvelable, sur la période 1995-2018, après l'arrêt de l'exploitation de ses ressources pétrolières.
- En se basant sur l'indicateur de croissance durable proposé dans le rapport sur les PEA 2023 de la BAD, notamment l'augmentation du capital naturel par habitant, on se rend compte que l'évolution du capital naturel par habitant

¹⁹ Banque mondiale, base de données sur le capital naturel de 2015-20218

est beaucoup moins encourageante au niveau de la région Afrique de l'Ouest. Pour les ressources renouvelables, une baisse significative de la valeur des ressources par habitant a été observée par rapport aux ressources non renouvelables. Entre 1995 et 2018, la plupart des pays de la région ont enregistré une baisse du capital naturel renouvelable par habitant ; seuls le Niger, la Guinée et le Cap-Vert ont connu une augmentation des énergies renouvelables. Par habitant, le Bénin a enregistré une chute de 42% de son capital naturel renouvelable sur la période, avec un déclin dans presque toutes

les catégories (forêts, pêches, zones protégées, terres cultivées et pâturages). Les baisses les plus significatives ont été enregistrées au niveau de la valeur par habitant pour la pêche, suivie par la déforestation. En revanche, la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest ont connu une augmentation des actifs non renouvelables par tête d'habitant entre 1995 et 2018, à l'exception du Nigeria, de la Guinée et du Bénin qui ont enregistré une baisse. La baisse en termes de valeur par tête d'habitant du capital naturel non renouvelable sur la période pour le Bénin était considérable (-90%) (tableau 3).



Source : Données de la Banque mondiale

Il est possible de comprendre que les causes du déclin du capital naturel renouvelable peuvent être observées en se focalisant sur les forêts, les terres cultivées et les pâturages et en analysant l'évolution des surfaces foncières relevant de chaque catégorie, le revenu unitaire que ces terres procurent, et la pérennité de ces rentes (mesurées en termes de durée de vie du rendement). Au Bénin, la superficie des

terres agricoles est passée de 52,5 millions d'hectares en 2010 à 56,95 millions d'hectares en 2020²⁰; ce qui représente une augmentation de 8%. Au-delà de l'extension des superficies de terres agricoles, il existe également un potentiel d'augmentation de la valeur des terres cultivées et des pâturages par hectare basée sur les calculs de richesse en ajoutant de la valeur, en investissant dans de nouvelles

20 BAD, Département statistique, juin 2023

technologies et en élargissant les chaînes de valeurs agroalimentaires dans le pays.

La forêt est l'autre catégorie sous-évaluée de capital naturel au Bénin. Comme indiqué dans le rapport sur les PEA 2023 de la BAD, l'efficacité de la séquestration du carbone dans les écosystèmes terrestres (en particulier forestiers) peut être augmentée. En choisissant des méthodes plus sélectives d'utilisation et de gestion des terres, sans compromettre l'utilisation des forêts à des fins productives, la quantité de carbone peut être augmentée globalement d'environ 20%.

Le rapport sur les PEA 2023 de la BAD a noté que les catégories de capital naturel évaluées ne couvrent pas toutes les sources de ce capital sur le continent. Le Bénin, en particulier, bénéficie de niveaux d'ensoleillement, d'énergie éolienne et de ressources en eau suffisants pour produire de l'énergie propre. En plus de ces ressources énergétiques propres évoquées, le Bénin possède un potentiel pour l'utilisation productive des déchets biomasse qui peuvent contribuer à augmenter la production d'énergie dans le pays. Le paysage, la faune et la flore forment également une base solide pour le tourisme. La contribution du capital naturel aux flux de biens et services de toutes ces sources de richesses naturelles n'est cependant pas estimée ; ce qui sous-estime leur contribution à l'économie.

Le Bénin dispose également d'un potentiel au niveau de l'écotourisme, mais l'exploitation du plein potentiel est limitée par l'insécurité dans les parties nord du pays qui abritent les parcs les plus importants (Pendjari, parc W). La faune béninoise comprend 188 espèces de mammifères, parmi lesquelles on dénombre 10 espèces de primates menacées de disparition à l'échelle mondiale. Compte tenu des paysages, de la faune et de la flore du pays, une augmentation de la part du PIB provenant du tourisme est un objectif réalisable.

Une composante importante du capital naturel

du Bénin réside dans sa richesse marine, qui n'a pas été couverte dans les comptes de richesse préparés jusqu'à présent. Par exemple, le Bénin possède une façade maritime d'environ 121 km, un plateau continental de 3 100 km² de lagunes, des lacs saumâtres de plus de 130 000 hectares et un réseau hydrographique de 700 km de cours d'eau. La pêche (maritime, continentale et pisciculture) au Bénin occuperait 15% de la population active, avec plus de 600.000 emplois directs et indirects²¹. La surexploitation des stocks sauvages, qui diminuent progressivement en raison de l'utilisation de méthodes et d'engins de pêche inappropriés, constitue le principal défi que le secteur doit relever. Les principaux facteurs contribuant à la surpêche au Bénin sont les activités de pêche illégales, non déclarées et non réglementées (INN), en lien avec les capacités limitées de surveillance et de contrôle des activités de pêche.

4.2 OPPORTUNITÉS DE RENFORCEMENT DE LA CONTRIBUTION DU CAPITAL NATUREL EN AFRIQUE DE L'OUEST ET AU BÉNIN

Si les analyses précédentes ont montré que le capital naturel a diminué en Afrique de l'Ouest au cours du dernier quart de siècle, celui du Bénin a enregistré une hausse de 12% (tableau 3). Toutefois, en termes d'évolution du capital naturel par habitant, le Bénin a enregistré une diminution de 42%. Les mesures visant à inverser cette tendance se divisent en deux catégories : celles relatives au capital naturel non renouvelable et celles relatives au capital naturel renouvelable.

4.2.1 Ressources non renouvelables

Pour le capital naturel non renouvelable, le rapport sur les PEA 2023 de la BAD note que les revenus du secteur extractif contribuent beaucoup aux financements privés et publics de nombreux pays en Afrique de l'Ouest,

²¹ BAD, étude sur le développement de l'entrepreneuriat des jeunes en faveur de l'économie bleue, 2022

Tableau 3 - Évolution du capital naturel en Afrique de l'Ouest et au Bénin de 1995-2018

Afrique de l'Ouest	Total (USD 2018, millions)			Par tête d'habitant (USD 2018)		
	1995	2018	Variation (%)	1995	2018	Variation (%)
Ressources naturelles renouvelables	1 245 862,1	933 970,6	-25,0%	4 791	3 468	-27,6%
Forêts, bois	238 483	202 423	-15,1%	1160,9	1014,2	-12,6%
Forêts non ligneuses	91 842	93 966	2,3%	911,3	482,8	-47,0%
Mangroves	2 701	5 031	86,2%	10,7	13,3	24,3%
Pêche	2 998	9 784	226,4%	63,8	60,8	-4,7%
Zones protégées	45 087	69 282	53,7%	286,8	278,4	-2,9%
Terres cultivées	770 199	437 282	-43,2%	1838,3	1189,2	-35,3%
Pâturages	94 552	116 201	22,9%	519,2	429,6	-17,3%
Actifs du sous-sol	400 277,9	651 527,4	62,8%	357,1	516,3	44,6%
Pétrole	382699,7	507577,2	32,6%	246	215,4	-12,4%
Gaz naturel	2896,4	97490,3	3265,9%	1,9	85,8	4415,8%
Charbon	169,1	77,9	-53,9%	0,8	0,2	-75,0%
Métaux et minéraux	14512,7	46382	219,6%	108,4	214,9	98,2%
Total	1 646 140,0	1 585 498,0	-3,7%	5 148,1	3 984,6	-22,6%

Bénin	Total (USD 2018, millions)			Par tête d'habitant (USD 2018)		
	1995	2018	Variation (%)	1995	2018	Variation (%)
Ressources naturelles renouvelables	46 031,3	52 202,6	13,4%	7 794,6	4 545,3	-41,7%
Forêts, bois	7 592,2	4 666,0	-38,5%	1 285,6	406,3	-68,4%
Forêts non ligneuses	4 928,4	5 634,2	14,3%	834,5	490,6	-41,2%
Mangroves	-	-	-	-	-	-
Pêche	427,5	144,4	-66,2%	72,4	12,6	-82,6%
Zones protégées	9 779,4	11 898,0	21,7%	1 656,0	1 036,0	-37,4%
Terres cultivées	21 349,6	27 878,2	30,6%	3 615,2	2 427,3	-32,9%
Pâturages	1 954,1	1 981,8	1,4%	330,9	172,6	-47,9%
Actifs du sous-sol	664,2	125,9	-81,0%	112,5	11,0	-90,3%
Pétrole	664,2	125,9	-81,0%	112,5	11,0	-90,3%
Gaz naturel	-	-	-	-	-	-
Charbon	-	-	-	-	-	-
Métaux et minéraux	-	-	-	-	-	-
Total	46 695,5	52 328,4	12,1%	7 907,0	4 556,2	-42,4%

Source : Banque mondiale 2021

ce qui n'est pas le cas du Bénin qui recevait 0,1% du PIB de rente tirée des ressources extractives (annexe 1). Cette relative faible

dotation du Bénin mérite cependant d'être relativisée. En effet, dans les faits, le pays détient des stocks de minéraux non exploités

(or, matériaux de construction, fer, phosphates, nickel, zircon, etc.) qui n'ont pas été évalués dans la comptabilisation du capital naturel du pays. Par exemple, le pays détient une réserve cumulée de près de 840 millions de tonnes de minerai de fer. Le rapport sur les PEA 2023 recommande aux pays riches en capital naturel non renouvelable de s'assurer de recevoir une part équitable des rentes tirées de ces ressources et de gérer efficacement les revenus. Obtenir une « juste part » des revenus des ressources non renouvelables ne garantit pas le développement économique si les revenus ne sont pas bien alloués et bien gérés : il existe parfois des problèmes de gouvernance dans la gestion des ressources extractives dans les pays riches en minerais de sorte que ces pays, en Afrique et ailleurs dans le monde en développement, connaissent une croissance faible et des taux de pauvreté élevés.

Outre l'amélioration de la transparence et de la redevabilité dans les rentes de ressources, la région de l'Afrique de l'Ouest devrait aligner ses politiques industrielles sur les tendances et les opportunités actuelles de la transition énergétique. En particulier, le Bénin possède certains des minéraux verts nécessaires à la transition énergétique tels que le minerai de fer.

4.2.2 Ressources renouvelables

Les ressources renouvelables sont au cœur du développement durable du Bénin. Un certain nombre de façons de les exploiter plus efficacement et de manière durable ont déjà été évoquées dans les analyses précédentes.

En ce qui concerne les terres cultivées et les pâturages, le Bénin a connu une grande expansion de ces terres au cours des dernières années, sous l'effet de la déforestation. C'est ce qui explique l'accroissement de 8%²² des superficies de terres agricoles entre 2010-2020. Le pays devrait augmenter la valeur des terres cultivées et des pâturages sans

recourir à la déforestation afin de générer un flux de revenus à long terme. À cet effet, il est important de mettre l'accent sur l'augmentation de la valeur unitaire de la terre, en remontant la chaîne de valeur du système agroalimentaire.

Pour les forêts bois, la superficie a diminué de 8% au Bénin, sur la période 2010-2020 en passant de 72,16 millions d'hectares à 66,61 millions d'hectares²³. Les bénéfices tirés des forêts en pourcentage du PIB ont également baissé au cours de la période en passant de 3,4% en 2010 à 2,3% en 2020 (annexe 1). Le pays devrait travailler à inverser cette tendance par des mesures de conservation, ainsi que par la replantation et la récupération, le cas échéant. L'importance de préserver les écosystèmes naturels et la biodiversité dans le cadre de la croissance verte et de l'action climatique est nécessaire pour générer les bénéfices écologiques et les services écosystémiques, tels que la protection des ressources en eau, la régulation du climat et la conservation de la faune et de la flore. Le rapport sur les PEA 2023 de la BAD propose un certain nombre de mesures à cet égard. Le gouvernement devrait promouvoir et appliquer des politiques et des réglementations protégeant les forêts, y compris la protection des zones réservées et la prévention de l'exploitation forestière illégale grâce à une application accrue et à des sanctions plus sévères. Les politiques de taxation verte pourraient être un moyen pour renforcer la réglementation. Les pratiques forestières durables telles que l'exploitation forestière sélective et le reboisement devraient également être encouragées. L'utilisation d'outils tels que la certification forestière pour promouvoir la gestion durable des forêts est également essentielle.

Les politiques de croissance verte au Bénin peuvent accroître les revenus des forêts en augmentant l'efficacité de la capture du carbone et le prix reçu pour le carbone séquestré grâce à l'accès aux accords internationaux sur le

« Les ressources renouvelables sont au cœur du développement durable du Bénin et le pays devrait s'appuyer sur ce capital naturel pour pousser son agenda d'industrialisation verte. »

22 BAD, Département statistique, juin 2023

23 BAD, Département statistique, juin 2023

carbone. La création d'un marché unique pour le commerce des crédits d'émissions (en vertu de l'article 6 de l'Accord international de Paris) est un canal important pour y parvenir. Cela oblige les pays à établir des procédures et à participer au marché de carbone avec des objectifs d'atténuation clairs.

Parallèlement à cette voie, les pays de la sous-région peuvent également accroître leur participation au marché volontaire où de nouvelles opportunités se présentent. Parmi celles-ci figure un nouveau cadre mondial ambitieux pour la biodiversité post-2020, visant à intensifier la restauration des écosystèmes, à réduire le risque d'extinction des espèces et à protéger 30 % des terres, des eaux douces et des zones marines d'ici 2030. Pour que l'Afrique bénéficie de tels arrangements, il peut être nécessaire de créer un Fonds africain pour la biodiversité afin d'attirer des capitaux privés.

En ce qui concerne les autres formes de capital naturel, l'importance du secteur de la pêche et des paysages (pour le tourisme) a été reconnue par les autorités du Bénin. Pour que les accords d'accès soient bénéfiques pour les pays africains en générant clairement des efforts supplémentaires pour lutter contre la pêche INN, ils doivent également s'assurer que les accords d'accès pour les flottes hauturières n'exploitent pas les stocks et que les revenus qu'ils génèrent profitent aux communautés côtières. Pour accroître les revenus et les emplois tout en promouvant des pratiques de

gestion durable des pêches et en protégeant la biodiversité marine, les accords devraient être structurés de manière que le pays reçoive une part équitable des avantages économiques générés par les activités de pêche. Pour exploiter plus efficacement les paysages pour le tourisme, le Bénin peut développer davantage l'écotourisme en s'appuyant notamment sur ses parcs naturels (Pendjari, parc W).

Le fait de se focaliser sur la valorisation des biens et services générés par le capital naturel est un autre moyen de rendre le capital naturel plus productif en Afrique de l'Ouest. Bien que les efforts déployés pour atteindre cet objectif en imposant un contenu local pour les produits n'aient pas été couronnés de succès, des opportunités existent d'augmenter la valeur ajoutée en établissant des partenariats stratégiques avec des entreprises publiques et des investisseurs étrangers, en encourageant l'innovation et en instaurant un environnement propice pour les entreprises africaines. Outre le contenu local, le rapport sur les PEA 2023 de la BAD recommande aux pays d'explorer des accords de franchise avec des entreprises étrangères pour compléter les politiques et les exigences en matière de contenu local, en particulier lorsque les capacités (techniques et financières) font défaut. Des études récentes montrent que le potentiel de la franchise est énorme. Pourtant, de nombreux pays du continent l'ont négligé jusqu'ici.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS POLITIQUES

5.1 CONCLUSION

Les perspectives économiques pour le Bénin sont favorables à une croissance soutenue de 6,2% en 2023, grâce à l'expansion des activités de transformation de produits agricoles (coton, soja, noix de cajou) dans la GDIZ. Les principaux risques qui pourraient affecter les perspectives économiques sont les fluctuations défavorables des cours mondiaux du coton et du pétrole, l'évolution défavorable de la situation économique du Nigéria et les effets négatifs des changements climatiques (inondations et sécheresse).

La mobilisation de financements pour répondre efficacement aux besoins pour l'action climatique consolidera la résilience économique du pays et nécessitera que le secteur privé joue un rôle majeur. Des mesures doivent être prises pour tirer parti des opportunités d'investissements du secteur privé dans les efforts visant l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, tout en réduisant les obstacles aux investissements du secteur privé. Il s'agira d'exploiter les nouveaux mécanismes de financement innovants du secteur privé pour la croissance verte et l'action climatique.

Le capital naturel joue également un rôle majeur dans la finance climatique. Le Bénin pourrait s'appuyer sur ses ressources pour pousser son agenda d'industrialisation verte. Cependant, le capital naturel n'a pas augmenté au cours du dernier quart de siècle pour suivre le rythme de la population ; et le niveau de cette richesse par habitant a donc fortement diminué (-42%).

Pour inverser cette tendance dans les années à venir, des mesures devront être prises pour prévenir la perte des écosystèmes forestiers et de la biodiversité marine ainsi que pour exploiter les rendements de ces systèmes de manière durable. Un effort supplémentaire peut être fait pour l'exploitation des ressources énergétiques propres.

Le rôle des actifs non renouvelables est très modeste au Bénin. Au cours de la période 1995-2018, l'exploitation de ces actifs non renouvelables a fortement baissé (-90%). Cela signifie que, pour se développer, le Bénin ne peut compter que sur l'exploitation durable de son capital naturel renouvelable. Pour les terres cultivées et les pâturages, davantage de biens et de services peuvent être générés en termes de valeur en investissant dans de nouvelles technologies ainsi qu'en élargissant les chaînes de valeur.

5.2 Recommandations de politiques pour le financement du secteur privé en faveur des changements climatiques et de la croissance verte

L'on trouvera ci-dessous une série de recommandations destinées à différents groupes de parties prenantes, avec des indications quant à l'horizon de leur mise en œuvre : court [C], moyen [M] ou long terme [L].

5.2.1 Gouvernement national

- [M] Élaborer une nouvelle stratégie à long terme pour l'action climatique et

la croissance verte afin de fournir des orientations de haut niveau aux acteurs nationaux et internationaux des secteurs privé et public dans les domaines d'investissement prioritaires pour l'action climatique et la croissance verte.

- [M] Élaborer un pipeline de projets prioritaires ainsi qu'un cadre de résultats en menant une évaluation rigoureuse des opportunités de financement vert dans les différents secteurs et en les transformant en des produits et instruments spécifiques de mobilisation de financement vert.
- [C] Évaluer les politiques de taxation verte en place et mettre en œuvre de nouvelles réformes visant l'approfondissement de la taxation verte (fiscalité des ressources naturelles, taxes environnementales en lien avec les polluants et les déchets dangereux, taxes foncières, droits d'importation de biens, etc.), en tant que moyen pour accroître les recettes publiques, tout en créant un cadre incitatif pour la croissance verte.
- [C] Diversifier les produits et les instruments de financement vert à travers la mise en place des outils adéquats tenant compte des spécificités, contraintes et exigences des différents secteurs porteurs de croissance verte (garanties vertes, obligations vertes, bleues ou sociales, banque verte, PPP verts, subventions, hypothèques, participation, etc.).
- [C, M] Développer un capital humain averti aux enjeux de la finance verte en mettant en place plan de formation des cadres de l'administration un publique (MEF, Ministères sectoriels clés) à la finance verte.
- [M, L] Développer, au sein de la Banque verte de la CDCB, un sous-programme de financements mixtes dédiés aux MPME afin de stimuler la croissance verte par le biais de l'apport des MPME.
- [L] Encourager, au niveau national, la création d'institutions spécialisées

dotées d'instruments innovants de financement (capital investissement, capital-risque) pour accélérer l'inclusion financière.

5.2.2 Institutions financières de l'UEMOA

- [M] Élaborer et faire appliquer à toutes les banques commerciales et à toutes les agences boursières au sein de l'UEMOA, une réglementation régionale harmonisée sur la finance verte et les obligations durables.
- [L] Renforcer les capacités des banques commerciales à développer de nouveaux services et produits financiers pour les investissements verts au profit de leurs clients (ménages, particuliers, PME, etc.) afin d'encourager les investissements individuels dans les biens et services sobres en carbone (véhicules électriques, systèmes d'énergie solaires, bâtiments écologiques et intelligents face au climat, équipements d'éclairage et électroménagers plus économes en énergie).

5.2.3 Banques multilatérales de développement et institutions financières de développement

- [C] Accroître les financements pour soutenir la croissance verte et les investissements dans les changements climatiques. À cet effet, les BMD et les IFD pourraient décider d'allouer une proportion importante de leurs ressources dédiées aux opérations non-souveraines vers les investissements dans des secteurs à fort potentiel de croissance verte et très sensibles au climat tels que les systèmes de transport sobre en carbone et de masse, les industries vertes dans les filières émergentes (filières photovoltaïques, batteries électriques, équipements électroménagers solaires, etc.).
- [C, M] Fournir au Bénin les instruments

de financements innovants permettant de réduire les risques inhérents aux investissements du secteur privé afin d'attirer davantage de financements pour le développement d'infrastructures résilientes et vertes au Bénin.

- [C] Contribuer au renforcement des capacités pour accélérer le développement de produits financiers innovants afin de continuer à renforcer la confiance du secteur privé au Bénin.
- [M] Intégrer systématiquement la quantification de l'empreinte carbone associée aux projets financés, avec obligation de tenir compte de mesures compensatoires y compris la souscription aux mécanismes/marchés d'échange de carbone au niveau national ou régional.

5.2.4 Secteurs privés national et international

- [M, L] Collaborer avec les pouvoirs publics, les BMD et les IFD et d'autres acteurs du secteur privé au Bénin pour identifier les principaux risques pour les investissements, et proposer des moyens d'y faire face.

5.2.5 Gouvernements des pays développés

- [C] En tant qu'actionnaires des BMD et des IFD, pousser ces institutions à être moins averses au risque lorsqu'elles financent la croissance verte et fournir des capitaux supplémentaires à ces institutions.

5.3 RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES POUR ACCROÎTRE LA CONTRIBUTION DU CAPITAL NATUREL AU FINANCEMENT CLIMATIQUE ET À LA CROISSANCE VERTE

5.3.1 Gouvernement national

- [C] Accroître les investissements et l'efficacité du capital naturel renouvelable en mettant l'accent sur les nouvelles technologies et en développant les chaînes de valeurs pour augmenter les rentes sur les terres cultivées et les pâturages, tout en tenant compte des impacts des changements climatiques.
- [C, M] Promouvoir et appliquer des politiques et réglementations plus strictes protégeant les forêts et empêchant l'exploitation forestière illégale. La taxation verte et les pratiques forestières durables telles que les pratiques d'exploitation forestière sélective, le reboisement et les certifications forestières pourraient être encouragés.
- [C, M] Se préparer à intégrer le club des pays bénéficiaires de la croissance de la séquestration du carbone liée aux solutions fondées sur la nature (foresterie et utilisation des terres, agriculture et séquestration des sols, et carbone bleu), en mettant en œuvre les mesures suivantes :
 - Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions pour les marchés de carbone et des mécanismes garantissant l'intégrité de la certification des marchés volontaires du carbone.
 - Mise en place d'une réglementation et d'une politique contraignant toute entreprise et projet d'investissement susceptible d'émettre des GES avec un bilan carbone négatif, de souscrire à un mécanisme/marché d'échanges de crédit carbone en vue du paiement compensatoire en crédit carbone, et de mettre en place un dispositif de gestion et d'utilisation des revenus issus des achats de crédits carbone.
 - Intégration systématique de la quantification de l'empreinte carbone dans les études d'impact environnemental et social des projets d'investissement publics et privés, assortis de mesures de compensation carbone à travers des souscriptions

aux marchés nationaux d'échanges de crédits carbone et, si nécessaire, régionaux.

- Instauration de mesures obligeant les industries à forte intensité de carbone à mettre systématiquement en place un système de mesure, de notification, de vérification de leurs émissions de carbone et à souscrire aux marchés d'échanges de crédits carbone.
- Intégration, dans les instruments et outils de passation des marchés publics, de la gestion des risques climatiques et d'impératifs de croissance verte et de transfert de technologies, pour une croissance sobre en carbone et pour l'action climatique.
- [M] Accélérer le plan pour exploiter efficacement les paysages pour le tourisme en mettant l'accent sur le développement de l'écotourisme.

5.3.2 Gouvernements nationaux et partenaires au développement

- [C, M] Dans le domaine des énergies renouvelables, travailler ensemble pour

utiliser les marchés de capitaux pour accélérer l'exploitation du potentiel de ces énergies renouvelables.

- [M] Travailler ensemble pour exploiter les accords internationaux dans un certain nombre de domaines. Ceux-ci comprennent la création d'un marché unique pour le commerce des crédits d'émission (en vertu de l'article 6 de l'Accord international de Paris) qui augmentera le prix des crédits carbone dans les forêts et une participation accrue au marché volontaire où de nouvelles opportunités se présentent, grâce au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
- [C] Pour la pêche, s'investir davantage pour lutter contre la pêche INN en travaillant en collaboration avec les gouvernements des pays développés pour s'assurer que les accords d'accès pour les flottes hauturières ne surexploitent pas les stocks et que les revenus soient équitables.

RÉFÉRENCES

- BAD, Rapport sur les perspectives économique en Afrique, 2023 - <https://www.afdb.org/en/documents/african-economic-outlook-2023>
- BAD, étude sur le développement de l'entreprenariat des jeunes en faveur de l'économie bleue, 2022
- Banque Mondiale, perspectives macroéconomiques et pauvreté en Afrique subsaharienne, a nalyse pays par pays et projections pour le monde en développement, 2023
- Banque Mondiale, Base de données sur le capital naturel de 2015-20218
- Banque Mondiale, chiffres relatifs à la superficie des terres agricoles 1995-2018 - <https://data.worldbank.org/indicator/AG.LND.AGRI.K2?end=2020&locations=BJ&start=1961&view=chart>
- Banque Mondiale et Système des Nations Unies, rapport d'évaluation des besoins post catastrophe, avril 2011
- Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophe 2019 - 2030
- Climate policy initiative : <https://www.climatepolicyinitiative.org/publication/global-landscape-of-climate-finance-2021/>
- Climate policy initiative : <https://www.climatepolicyinitiative.org/publication/climate-finance-innovation-for-africa/>
- Climate policy initiative : <https://www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2022/06/Climate-Finance-Needs-of-African-Countries-1.pdf>
- Climate policy initiative : <https://www.climatepolicyinitiative.org/publication/guidelines-for-building-a-national-landscape-of-climate-finance/>
- Climate policy initiative : <https://www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2022/09/Methodology-I-Landscape-of-Climate-Finance-in-Africa.pdf>
- Climate policy initiative, Méthodologie pour le paysage de la finance climatique en Afrique, septembre 2022
- FMI, rapport de la première revue du programme de la Facilité élargie de crédit (FEC) et du Mécanisme élargi de crédit (MEDC), décembre 2022
- FMI, rapport de la deuxième revue du programme de la Facilité élargie de crédit (FEC) et du Mécanisme élargi de crédit (MEDC), mai 2023
- INSTAD, Projections démographiques de 2014 à 2026 et perspectives de la demande sociale de 2014 à 20230 au Bénin, novembre 2022
- MEF, CAA, bulletin de la dette publique, mars 2023

Ministère du cadre de vie et du développement durable, Contribution déterminée au niveau national actualisée du Bénin au titre de l'Accord de Paris

Ministère du cadre de vie et du développement durable, DGEC, Evaluation intégrée des polluants climatiques à courte durée de vie, des polluants atmosphériques et de l'atténuation des gaz à effet de serre pour informer la mise à jour de la Contribution déterminée au niveau national du Bénin

Ministère du cadre de vie et du développement durable, DGEC, Communication relative à l'adaptation du Bénin au titre de la Convention – cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), mars 2022

Ministère du cadre de vie et du développement durable, DGCC, Stratégie de développement à faible intensité de carbone et résilient aux changements climatiques 2016 – 2025

Ministère du cadre de vie et du développement durable, DGEC, Plan national d'adaptation aux changements climatiques du Bénin, mai 2022

Présidence de la République du Bénin, Bénin Révélé, Programme d'actions du Gouvernement (PAG), 2021-2026

Annexe 1 Bénin - Indicateurs sélectionnés

Indicateurs	Unité	2010	2015	2018	2019	2020	2021	2022 (e)	2023 (p)	2024 (p)
Comptes nationaux										
RNB aux prix courants du marché	Million \$ E.U.	9 918	12 463	13 732	14 749	15 551	17 546
RNB par habitant	\$ E.U.	1 050	1 140	1 150	1 200	1 230	1 350
PIB au prix courants	Million \$ E.U.	6 970	11 388	14 262	14 391	15 687	17 688	18 411	20 772	22 770
PIB aux prix constants de 2010	Million \$ E.U.	6 970	8 728	10 170	10 868	11 286	12 094	12 823	13 623	14 436
Croissance du PIB en termes réels	%	2,1	1,8	6,7	6,9	3,8	7,2	6,0	6,2	6,0
Croissance du PIB par habitant en termes	%	-0,8	-1,2	3,6	3,8	1,0	4,2	3,2	3,4	3,2
Valeur ajoutée : Mines et carrières	Million \$ E.U.	30	44	55	59	68	73	76
Valeur ajoutée : Mines et carrières	% du PIB	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Valeur ajoutée : Pêche	Million \$ E.U.	252	314	358	342	362	321	462
Valeur ajoutée : Pêche	% du PIB	2,6	2,8	2,5	2,4	2,3	1,8	2,4
Prix et Monnaie										
Inflation (IPC)	%	4,0	0,2	0,8	-0,9	3,0	1,7	2,5	2,8	2,3
Taux de change (moyenne annuelle)	monnaie locale / \$ E.U.	494,4	591,2	555,4	586,0	574,3	554,6	623,8	601,9	588,7
Finances publiques										
Recettes totales et dons	% du PIB	18,9	12,6	13,6	14,1	14,4	14,1	14,4	14,2	13,8
Dépenses totales et prêts nets	% du PIB	20,3	18,2	16,5	14,5	19,1	19,9	19,8	18,7	17,9
Déficit (-) / Excédent global (+)	% du PIB	-1,5	-5,6	-2,9	-0,5	-4,7	-5,7	-5,5	-4,5	-4,1
Secteur extérieur										
Variation des termes de l'échange	%	-60,8	10,4	7,8	5,1	1,5	1,1	-7,7	-2,1	0,8
Solde des comptes courants	Million \$ E.U.	-530	-679	-649	-581	-274	-734	-904	-823	-854
Solde des comptes courants	% du PIB	-7,6	-6,0	-4,5	-4,0	-1,7	-4,1	-4,9	-4,0	-3,8
Dettes et flux financiers										
Service de la dette	% des exportations	2,9	3,0	2,3	5,4	5,3	15,9	8,2	9,7	10,8
Dettes extérieures totales	% du PIB	12,4	15,2	18,6	25,1	30,3	35,2	38,3	38,7	38,1
Flux financiers nets totaux	Million \$ E.U.	689	391	1 261	351	1 220	915
Aide publique au développement nette	Million \$ E.U.	689	437	575	593	1 049	844
Investissements nets directs en prov. de l'é	Million \$ E.U.	177	150	194	218	174	242
Indicateurs Démographiques										
Population totale	Millions	9,4	10,9	11,9	12,3	12,6	13,0	13,4	13,7	14,1
Taux d'accroissement de la population tota	%	3,0	3,0	3,0	2,9	2,9	2,8	2,7	2,7	2,7
Population urbaine	% du total	42,0	44,2	45,5	46,0	46,4	46,9	47,4	47,9	48,4
Espérance de vie à la naissance	ans	58,4	59,4	60,1	60,5	60,1	59,8	60,0	60,4	61,4
Indice synthétique de fécondité	naissances par femme	5,4	5,3	5,2	5,1	5,0	5,0	4,9	4,8	4,7
Pauvreté et répartition des revenus										
Pop. vivant en dessous du seuil national de pauvreté	% of total population	35,2	40,1	...	38,5
Population vivant en dessous de 2,15 \$ pa	% of total population	...	50,7	19,9
Indice de Gini	%	...	47,8	37,8
Indicateurs d'emploi										
Participation de la Population Active (total)	%	71,9	66,8	62,7	62,7	62,1	62,3	62,6	62,5	...
Participation de la Population Active (jeune)	%	44,7	37,0	32,8	32,5	32,2	32,6	32,8	32,7	...
Taux de chômage (total)	%	1,0	2,0	1,5	1,5	1,7	1,8	1,7	1,6	1,6
Taux de chômage (Jeune)	%	2,1	4,6	3,9	3,9	4,5	4,3	4,2	4,1	4,1
Bénéfices tirés des ressources naturelles										
Total des bénéfices tirés des ressources n	% PIB	3,4	4,3	2,5	2,5	2,3
Bénéfices tirés du pétrole	% PIB	...	0,1	0,1	0,1	0,1
Bénéfices tirés du gaz	% PIB
Bénéfices tirés des minéraux	% PIB	0,0
Bénéfices tirés des forêts	% PIB	3,4	4,2	2,3	2,4	2,3
Bénéfices tirés du charbon	% PIB
Ressources renouvelables du capital naturel										
Terres arables	1000 hectares	4 100,0	4 900,0	4 900,0	4 900,0	4 900,0
Terres agricoles	1000 hectares	52 512,0	55 287,3	56 952,5	56 952,5	56 952,5
Autres terres	1000 hectares	555,1	1 110,1
Terres forestières	1000 hectares	72 158,0	69 382,7	67 717,5	67 162,4	66 607,4
Forêt plantée	1000 hectares	874,5	840,8	820,7	813,9	807,2
Retraits annuels d'eau douce, total	des ressources internes	0,5	0,5	0,5	0,5
Production totale de la pêche	Tonnes	310 310,0	496 104,0	444 828,0	402 696,0	379 407,0
Financement climatique et croissance verte										
Financement climatique total*	Million \$ EU	431,6
Indice de croissance verte**	%	50,2	50,5	49,9	49,1	49,2	49,2

Source : AfDB Statistics Department: African; IMF: World Economic Outlook, April 2023 and International Financial Statistics, April 2023; Last Update: June 2023

AfDB Statistics Department: Development Data Portal Database, April 2023. United Nations: OECD, Reporting System Division.

* Source: Climate Policy Initiative (www.climatepolicyinitiative.org)

**Source: Global Green Growth Institute (GGGI). The scores for the Green Growth Index range from 1 to 100, with 1 having the lowest or very low performance and 100 having the highest or very high performance



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT